

La vie politique dans le Jura : 1893-1950 : Colloque du Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **74 (1971)**

PDF erstellt am: **06.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La vie politique dans le Jura

1893 — 1950

Colloque du Cercle d'études historiques
de la Société jurassienne d'Emulation
sous la direction de
Bernard Prongué

Exposés :

Roland Ruffieux
François Kohler

Représentants des partis politiques :

Jean Schnetz
Luc Fleury
Henri Geiser
Charles Mertenat

Ont en outre pris part à la discussion :

André Bandelier
André Richon
Charles Biber
Georges Moeckli
Pierre Paupe
Léonard Montavon
François Noirjean

Résumé des débats :

Françoise Emmenegger

Le colloque qui s'est tenu à Moutier, le 27 février 1971, a été suivi par une trentaine de personnes. Se sont excusés : MM. André Cattin, président du Grand Conseil, Pierre Gassmann, président de la Députation jurassienne, Edmond Guéniat, président de la Société jurassienne d'Emulation, Philippe Gobat, pasteur à Orvin, Jacques Sauter et Marcel Rérat, professeurs à Bienne.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Introduction par <i>Bernard Prongué</i>	291
<i>I. Exposés</i>	
Quelques théories sur le système des partis et leur appli- cation à la Suisse, par <i>Roland Ruffieux</i>	293
Les débuts du Parti socialiste jurassien, par <i>François Kohler</i>	308
<i>II. Discussion</i> (résumée par <i>Françoise Emmenegger</i>)	
Le Parti libéral-radical présenté par <i>Jean Schnetz</i>	310
Le Parti démocratique chrétien-social présenté par <i>Luc Fleury</i>	311
Le Parti des paysans, artisans et bourgeois présenté par <i>Henri Geiser</i>	312
Le Parti socialiste présenté par <i>Charles Mertenat</i>	313
<i>III. Discussion générale</i> (avec les communications de <i>Léonard Montavon</i> et <i>François Noirjean</i>)	
315	
<i>IV. Note finale</i> (par <i>Bernard Prongué</i>)	
321	
A. L'importance du facteur sociologique	322
B. L'influence des particularismes régionaux	325
C. L'aspect institutionnel (représentation proportionnelle)	329
<i>V. Documents annexes</i> (élaborés par <i>François Kohler</i>)	
A. Repères chronologiques	334
B. La députation jurassienne au Grand Conseil et au Conseil national	336
C. La force électorale des partis jurassiens	337
D. Indications bibliographiques	338

INTRODUCTION

par Bernard Prongué

Parler de vie politique jurassienne pourrait paraître hasardeux, de prime abord, puisque le Jura comme tel n'a pas d'autorités constituées et qu'il ne forme pas un arrondissement pour les élections au Conseil national. Cependant — et surtout depuis 1919 — la constellation des partis politiques présente une physionomie particulière dans cette partie du canton de Berne. Les luttes qui s'y déroulent n'ont point en vue la conquête du pouvoir, mais plutôt l'affirmation d'un particularisme régional. Elles offrent de ce fait un intérêt spécifique aux yeux du chercheur.

Ce phénomène a retenu l'attention de tous les observateurs ou commentateurs de la vie politique jurassienne ou cantonale. Certains travaux en cours permettent de l'éclairer sous un angle nouveau et constituent une bonne approche scientifique du problème. C'est la première raison qui a incité le C. E. H. à jeter son dévolu sur le thème d'aujourd'hui.

La deuxième tient au but même du colloque. D'une part, il s'agit de susciter l'intérêt soit des historiens, soit des étudiants pour des travaux académiques. En effet, nous n'avons pas la prétention aujourd'hui de faire une synthèse complète, mais bien plutôt de souligner les nombreux domaines inexplorés et les études encore nécessaires pour la compréhension des mécanismes et du ressort profond de la vie politique dans le Jura. D'autre part, ce sujet semble capable d'intéresser un public restreint certes, mais directement touché. Il est toujours utile pour des historiens de confronter leurs recherches avec la réalité et il n'est peut-être pas inutile pour des hommes politiques d'opérer un retour sur le passé : l'histoire peut être source tout au moins de réflexion, sinon d'action.

Après avoir déterminé l'ère géographique de ses travaux, l'historien doit opérer un découpage chronologique. Pourquoi avoir retenu les deux dates de 1893 et 1950 ? C'est essentiellement en fonction du cadre constitutionnel. Il présente une certaine unité, malgré des modifications importantes qui complètent les instruments de la démocratie directe avec l'élection des conseillers d'Etat par le peuple en 1906 ou qui introduisent la représentation proportionnelle en 1921 pour assurer une meilleure participation des minorités.

Les dates précises de 1893 et 1950 se situent à des tournants de l'évolution socio-économique qui présente, elle aussi, une certaine unité sur toute la période. On pourrait la caractériser d'un mot : période de transition. En effet, l'apparition du machinisme dans les années 1890 accentue les crises de l'industrie horlogère qui, après la reprise de 1914/1918, connaît à nouveau deux épreuves très graves, avec la crise de reconversion des années 1920/1922 et la grande crise mondiale des années 1930. Avec la reprise de l'après-guerre, la physionomie industrielle du Jura a complètement changé : le paysan-horloger est devenu horloger permanent. Dans son ensemble, le Jura est alors entré dans l'ère de la société industrielle. La vie politique jurassienne reflète-t-elle la relative stabilité des institutions cantonales ou au contraire est-elle modelée par les transformations socio-économiques ? La question est ambitieuse — ou peut-être ambiguë. Mais si l'on tient pour vrai que

« la vie politique — ou tel de ses éléments, les partis par exemple — ne peut être étudiée qu'à l'intérieur de ses cadres géographiques, dans tout son contexte historique et sociologique », on ne peut y échapper. Au XIX^e siècle, le Jura passe d'une société relativement homogène établie dans un cadre étatique assez souple (1831) à un type de société à deux pôles, dans un canton de plus en plus centralisé. Au moment où l'unité cantonale est pleinement réalisée par la Constitution de 1893, des ferments idéologiques nouveaux agissent sur une société en pleine mutation. Ils créent une période de crise propre à l'établissement d'une société pluraliste que reflète en 1919 l'apparition de deux nouveaux partis dits économiques, doublant les deux partis dits historiques. Dans l'ancien canton en revanche, il y a davantage substitution des anciens par les nouveaux partis. De ce point de vue, la représentation proportionnelle n'a été que le révélateur de différences sociologiques ou idéologiques profondes, puisqu'en 1950 on constate une relative stabilité dans l'équilibre des forces politiques jurassiennes et cantonales, de nouveaux partis n'arrivant pas à s'implanter de façon durable.

En revanche, on peut se demander s'il n'y a pas une dépréciation des partis politiques au profit des diverses associations qui voient le jour durant la même période. Les syndicats horlogers se centralisent en 1911 et fusionnent avec ceux de la métallurgie en 1915. Pro Jura est fondé en 1903 et l'ADIJ au lendemain de la crise de 1920/1922, c'est-à-dire à un moment où les Jurassiens prennent conscience de l'effet catastrophique du traité de Versailles sur le trafic ferroviaire du Jura. Dans le même temps, les organisations chrétienne-sociale et agrarienne tendent à renforcer l'influence du Parti démocratique et

du P.A.B. Sans nul doute, ces associations professionnelles ou jurassiennes influenceront sur les attitudes politiques, alors que l'abstentionnisme a tendance à gagner du terrain, surtout dans les régions fortement industrialisées. Telles sont, esquissées à grands traits, les principales caractéristiques de la période concernée. Mais notre ambition pour aujourd'hui est moins d'aborder les grands problèmes que de dégager les voies et moyens d'y parvenir. Le programme de la journée est assez explicite à ce sujet.

Il comprend trois moments essentiels. Tout d'abord, dans son exposé, M. le Professeur Ruffieux traitera de la problématique générale au niveau national par des comparaisons avec l'étranger. Parler en effet de la vie politique jurassienne n'est pas décrire un régime spécifique ou un système particulier, c'est relever un certain nombre de disparités, d'écarts entre le phénomène observé et les modèles réalisés en Suisse ou à l'étranger.

Puis, en nous donnant une première synthèse de ses travaux de doctorat, M. Kohler abordera plus concrètement le problème du jour. Ainsi, l'une des voies sur lesquelles il faut s'engager pour l'étude de la vie politique dans le Jura sera dégagée, soulignant parfaitement les difficultés d'une telle recherche et les différences qui existent d'un district à l'autre.

L'après-midi, la discussion débutera par les interventions des représentants des partis politiques. Alors un débat général pourra s'engager afin d'essayer de mieux éclairer et de mieux comprendre le jeu des forces politiques dans le Jura.

I. EXPOSÉS

QUELQUES THÉORIES SUR LE SYSTÈME DES PARTIS ET LEUR APPLICATION A LA SUISSE

par Roland Ruffieux

L'exercice d'analyse auquel je voudrais vous inviter aujourd'hui a forcément un caractère très sommaire. En effet, le problème des partis politiques constitue un ensemble très vaste que l'on peut aborder sous des angles très différents et d'écart très inégal. Une brève discussion autour des définitions révèle cette diversité. Si l'on adopte une définition de type idéaliste comme celle d'Edmond Burke — le

parti est un rassemblement d'hommes unis à l'effet de promouvoir, par une action commune, l'intérêt public en se fondant sur quelque principe qui a obtenu leur accord — le point d'attaque du problème se situe au niveau de l'histoire des idées politiques et le parti apparaît alors comme une force capable de faire triompher un principe dans les faits.

A l'opposé existe une définition de type réaliste qui insiste sur une autre finalité des partis, ainsi R. Heberle pour qui le parti politique moderne est une association de citoyens librement recrutés en vue d'assurer le pouvoir à ses chefs. Autour de ce thème du pouvoir, on assiste à toutes sortes de variations, qui sont liées chez les auteurs à leur optique du régime politique où s'insère le parti : dans une véritable démocratie, le pouvoir des chefs n'éclipse pas l'influence des membres ; à l'opposé avec la dictature, il y a abdication de la base en faveur du sommet du parti qui, seul, exerce la puissance, la liberté étant remplacée par l'obéissance.

A ces deux catégories de définitions, qui ont longtemps représenté la thématique dominante de la science politique européenne traditionnelle, s'est ajoutée aux Etats-Unis — puis en Europe — une troisième que je qualifierais volontiers de fonctionnelle. Elle insiste moins sur les buts du parti — ce qui a été fortement mis en évidence dans les précédentes définitions — que sur la manière dont il accomplit sa tâche, c'est-à-dire sur son fonctionnement. Pour bien montrer le greffage des préoccupations américaines sur la science politique européenne récente, je donnerai deux exemples de définitions récentes de type fonctionnaliste. La première l'est faiblement et se rattache encore à la tradition : pour Goguel,

« Le parti politique est une association organisée sur le plan local, régional et national avec le but de participer au fonctionnement des institutions politiques, afin de saisir tout ou partie du pouvoir et ainsi donner aux idées et aux intérêts de ses membres l'occasion de s'exprimer. »

La seconde, émanant d'Ossip Flechtheim, est beaucoup plus neuve, à mon sens :

« Un parti est une organisation de combat librement recrutée, disposant d'une articulation relativement forte, qui, à l'intérieur d'une forme politique (Etat, région) et au moyen de la prise de charges dans l'appareil de domination, possède ou aspire à posséder assez de puissance pour pouvoir réaliser ses buts matériels et ses idéaux. »

Cette approche fonctionnelle correspond indéniablement à un autre âge de l'analyse des partis que les précédentes. Je ne voudrais

pas entrer ici dans le détail des rapports entre les différentes sciences sociales depuis le début du XXe siècle. Disons simplement que la définition idéaliste se rattache à une situation scientifique où l'histoire des idées et la science du droit dominaient les diverses disciplines, leur fournissant des modèles généraux d'interprétation. La définition réaliste correspond certes à un certain type de savant — voir par exemple le cas de Pareto ou Weber — mais également à la réaction de la sociologie empirique contre la théorie juridique de l'Etat en partie sous l'influence de l'étude des sociétés sans Etat.

Quant à la troisième catégorie de définitions, elle s'explique d'abord par le développement de la sociologie générale en une série de sociologies spécialisées : sociologie des petits groupes, sociologie de l'organisation, sociologie des communications, etc. Elle marque encore le passage de ce que Marcel Prélot a appelé la politologie « supplantée » à la politologie « retrouvée ». Cette nouvelle science politique, dynamisée par les Anglo-Saxons, s'est emparée de nouveaux terrains d'analyse. L'influence des idées dans l'action des partis n'est plus seulement étudiée sous l'angle étroit des programmes mais dans la perspective beaucoup plus large et plus difficilement saisissable de la culture politique. Au niveau de l'engagement, il s'agit moins désormais de s'intéresser à ce que les Anglo-Saxons appellent le *membership* — disons l'appartenance ou l'affiliation — qu'aux phénomènes plus complexes de la « mobilisation » en distinguant des milieux de plus en plus larges : des activistes aux sympathisants occasionnels en passant par les membres actifs, les éléments plus passifs et les sympathisants fidèles. Cette mobilisation n'est pas seulement un effort qui se manifeste au moment des élections ; elle est devenue une préoccupation permanente des partis entraînés dans le phénomène plus vaste de la participation ou de la socialisation politique qui se définit comme l'insertion du politique dans la quotidienneté de la vie. Enfin, l'analyse des organisations en mouvement a conduit à approfondir considérablement l'approche de la prise de décision. Pour reprendre une distinction maintenant classique de Dahl, il y a des décisions hiérarchiques, des décisions polyarchiques et des marchandages. On perçoit aisément l'intérêt de reprendre l'analyse de la structure des partis en fonction de la manière dont les choix s'y opèrent !

* * *

Il serait grossier d'opérer une dichotomie absolue entre une science politique traditionnelle avec des théories de partis qui seraient

bâties tantôt sur le modèle idéaliste, tantôt sur le modèle réaliste et une science politique (ou sociologie politique) nouvelle qui étudierait les problèmes complexes que nous venons de signaler. La transition s'est opérée d'une manière beaucoup plus insensible : il y a eu des précurseurs dans l'ancien état de la science ; il y a des analystes qui, dans le flot de théories qui s'élaborent actuellement, maintiennent le lien avec la tradition. C'est dans cette première optique que je présenterai la théorie de Maurice Duverger dont l'ouvrage sur les partis politiques a incontestablement joué un rôle pionnier, puis celle d'un « coming man » de la science politique européenne, Jean Blondel qui s'attache surtout au système britannique comme base d'une théorie générale. Dans la troisième partie de cet exposé, je me tournerai vers des théoriciens plus révolutionnaires, s'il est permis de parler ainsi. Le choix est difficile et demeure forcément arbitraire. Afin de faciliter l'application à la Suisse, pays auquel je me référerai à propos des quatre exemples choisis, j'analyserai successivement la théorie générale de Sartori et celle, non moins générale mais conçue en fonction des petites démocraties, de Stein Rokkan.

Abordons maintenant la théorie de Maurice Duverger qui met l'accent sur les structures, considérant dans les partis l'aspect « machine », l'organisation, l'appareil. Il commence par une grande distinction entre les partis de cadres et les partis de masses. En ce qui touche la première catégorie, il énumère trois sous-types : traditionnel, américain et indirect. Selon Duverger, les partis conservateurs, libéraux et radicaux de l'Europe actuelle ont conservé dans l'ensemble la structure qu'ils avaient au XIX^e siècle ; ils constituent le type même des partis de cadres traditionnels avec les traits suivants : primat de la « qualité » — groupe de notables — sur la quantité, organisation faible de comités locaux, autonomie très grande des instances de base par rapport aux organes centraux, rôle prépondérant des parlementaires et faible discipline de vote. Cette organisation, qui caractérise tous les partis historiques suisses a cependant subi une évolution sous la pression des faits : imitation partielle des partis de masses, recours aux techniques de propagande. La troisième variété des partis de cadres, c'est-à-dire le parti indirect, est particulièrement intéressante pour l'analyse des réalités suisses. Il représente, selon Duverger, une catégorie intermédiaire entre les partis de cadres traditionnels et les partis de masses. Ses traits sont les suivants : les comités locaux de base sont constitués par des représentants de syndicats, de mutuelles, d'associations à but idéal et d'autres organisations volontaires avec la fonction de préparer des candidatures au moment opportun ; il n'y a pas d'adhésion proprement dite mais

des affiliations indirectes — d'où l'appellation — dans la sphère d'influence du parti ; dès lors toute discipline de vote au niveau électoral et surtout parlementaire est impossible. On aura reconnu ici le profil traditionnel du parti conservateur-populaire et celui plus récent de l'Alliance des Indépendants.

La seconde catégorie de Duverger se compose des partis de masses qui sont de quatre types : le socialiste traditionnel, le communiste, le fasciste et le parti unique des pays en voie de développement. La grande innovation du parti socialiste européen à la fin du XIXe siècle est d'obtenir des moyens financiers par la cotisation et d'enrôler des masses en leur promettant le renversement des régimes en place, ce qui entraîne des difficultés croissantes au fur et à mesure que la formation obtient des succès électoraux plus larges et pénètre au parlement. Elle passe alors de l'opposition pure au soutien gouvernemental occasionnel, puis à la participation. La variante communiste, distincte à partir de 1921, ne se fonde pas seulement sur une orthodoxie doctrinale — les 21 demandes de l'Internationale — mais rejette toute une série de conséquences entraînées par l'évolution du parti socialiste dont elle se détache pour adopter également une organisation originale, inspirée par la lutte clandestine.

L'application de la théorie de Duverger aux partis politiques suisses a donné lieu à de nombreuses objections, principalement de la part du professeur Erich Gruner qui est un des meilleurs connaisseurs de la vie politique suisse. La première concerne la naissance même des formations au XIXe siècle. Ce schéma de Duverger est conçu en fonction du régime représentatif, qui a dominé dans la plupart des pays européens. Or la Suisse a connu un élargissement des droits populaires assez précoce pour que des partis soient nés de cette lutte : ce que Gruner appelle les premiers partis de masses de l'époque libérale, puis radicale, enfin démocrate. L'existence de procédures de referendum ou de veto a permis alors la mobilisation de larges couches de la population. Il y avait bien sur le plan cantonal des cadres politiques — au sens traditionnel du terme — mais le régime des notables, tel que l'entend Duverger, se vérifiait surtout au niveau fédéral. Cette influence des divers niveaux institutionnels sur la genèse et le développement des partis suisses — ce qui entraîne une très grande variété de champs de forces politiques — n'a pas été analysée par Duverger. C'est précisément ce qui a permis à Lavau d'exemplifier sur notre pays dans son pamphlet critique sur la théorie de Duverger. La thèse de Lavau est que les théories de Duverger ne tiennent pas assez compte des réalités sociales propres à chaque pays, elles formulent des « lois » d'inspiration mécanique privilégiant, par

exemple, le régime électoral. Or, dans le cas suisse, on n'a pas adopté la R. P. au plan fédéral en 1918 pour sauver les petites formations menacées par la loi d'airain du suffrage majoritaire ; au contraire, la R. P. est apparue comme l'expression idéale du pluralisme social et politique du pays.

De même, le schéma du parti de masses — variante socialiste — ne s'applique pas exactement à la Suisse. Comparativement à d'autres pays, l'augmentation des adhérents n'a pas été aussi considérable par rapport à la masse électorale. En 1860, le Grütli comptait déjà 25.000 adhérents. Quant au parti socialiste suisse, il évolue ainsi au tournant du siècle qui voit la grande poussée des socialistes :

	1902	1919
adhérents	10.000 (2,8 %)	52.000 (7 %)
électeurs	64.000 (18 %)	175.000 (23,5 %)
votants	350.000 (100 %)	750.000 (100 %)
(corps électoral actif)		

L'effet de masse, considérable aux débuts du P. S. S., se stabilise ensuite et il n'y a guère de différence dans le rapport entre les deux premières données en 1919 et 1969, bien que les chiffres absolus aient changé : le taux d'adhésion est d'environ 22 % ; en revanche, c'est le taux de participation qui poursuit sa montée en passant de 30 % à 32,5 %. Le fait que le tiers des votants se prononce maintenant pour le parti socialiste implique que cette formation a perdu le caractère de parti de classe qu'elle avait à ses débuts pour devenir un parti interclasse, analogue au parti radical et aux conservateurs. L'évolution a été moins rapide que dans d'autres pays, mais elle est sensible, correspondant à une série d'autres phénomènes : modification de la doctrine et de la Weltanschauung socialistes ; participation au gouvernement à divers échelons en commençant par le plus bas pour s'achever avec l'entrée au Conseil fédéral ; adoption de la formule de l'opposition-participation qui ne va pas sans contradiction, surtout dans les années récentes. Il y a là l'influence de deux autres caractéristiques du système politique suisse qui a marqué fortement l'évolution des partis : d'abord le mécanisme de règlement des conflits par l'arbitrage populaire qui oblige les partis à prendre des positions souples en raison de la diversité des fronts séparant les divers groupes ; enfin, le « gouvernement à quatre » que nous retrouverons plus loin et qui oblige les partis à reconnaître le système pour en assumer la direction ou y partager les responsabilités. Ainsi la théorie de Duverger qui explique les partis politiques par leur

organisation aide à résoudre une série de problèmes d'ordre fonctionnel en soulevant une autre série de questions auxquelles elle ne peut répondre.

Dans son ouvrage sur la société politique britannique, Jean Blondel commence par rappeler la loi d'airain du système politique qui fait que deux partis seulement se maintiennent dans un rapport de forces équilibré et luttent vraiment pour le pouvoir. Ce clivage fondamental a été successivement expliqué par l'histoire, par la psychologie — la politique est un match où une équipe doit l'emporter, — par les effets du scrutin majoritaire à un tour, par le caractère national ou par ce qu'on appelle le « dualisme naturel » — travaillistes et conservateurs seraient des données aussi opposées que *yes* et *no*. Blondel se rallie plutôt à une explication par les données sociales. Il constate d'abord que les deux grandes formations actuelles sont devenues des partis de masses à la suite d'une disparition des problèmes locaux au profit de grandes options nationales dont la maîtrise exige une forte organisation centrale. Si les travaillistes, qui recrutent surtout dans le monde ouvrier, présentent les traits d'un parti indirect plus que d'un parti de classe, les conservateurs ont une organisation à trois niveaux qui utilise fortement les milieux aisés, surtout à l'échelon local — les fameux notables — mais qui a su se donner une direction de type moderne, disposant d'une grande autorité. Comparativement, la direction travailliste est beaucoup plus démocratique, ce qui la distingue des anciens partis socialistes d'Europe continentale où l'oligarchie des « bonzes » avait pris une importance démesurée.

Si Blondel s'intéresse au régime britannique, c'est que le bipartisme lui paraît être la variété de base des systèmes politiques en vigueur dans les démocraties occidentales. Celles-ci en connaissent encore trois autres : le système de deux partis et demi, le système multipartite avec parti dominant, le multipartisme sans formation dominante. Afin de cataloguer les Etats dans les diverses séries, Blondel utilise plusieurs critères : le nombre des partis dans le système — ce que Duverger avait déjà fait, — la force relative des formations, le « spectre » idéologique, la dynamique récente des diverses formules. C'est ainsi qu'il classe la Suisse dans les systèmes à plusieurs partis sans formation dominante, à « spectre » idéologique de centre gauche et avec une exceptionnelle stabilité. Pour la période 1947-1966, la Suisse reçoit 70 points — soit le 2^e rang derrière l'Autriche avec 78 et bien avant la France (52), l'Italie (47) et l'Allemagne (42). En effet, notre pays a connu de manière durable la « grande coalition » affecté du coefficient 4. Il y a chez elle un cas exceptionnel, qui

gène d'ailleurs Blondel, de système multipart sans formation dominante, donc stable et durable, alors que le premier caractère se trouve pour lui dans les formules de grande coalition plus réduite et que le second est la caractéristique des systèmes bipartis. De même, le fait que les systèmes multipartis avec formation dominante sont ceux qui donnent naissance à la forme de représentation la moins équitable — ainsi les gaullistes sous la Ve République — ne s'applique pas à la Suisse.

On pourrait adapter la théorie de Blondel aux cantons suisses et à leurs systèmes de partis. Indépendamment des travaux du politologue franco-britannique, Roger Girod a dessiné une typologie de ceux-ci qui recouvre presque exactement celle de Blondel : variété à parti gouvernemental solitaire, variété à deux partis, variété à trois partis gouvernementaux sans socialistes, la même avec socialistes, formule quadripartite dite fédérale, enfin multipartisme plus large avec cinq formations au gouvernement. Le point intéressant et qui s'écarte des analyses de Blondel, c'est que ces formules sont toutes également stables et pourraient être affectées de coefficients de durée très élevés. D'autre part et c'est un phénomène surprenant que Girod n'a pas mis en évidence : à de très rares exceptions près — gouvernement de Front populaire à Genève avec Nicole, P. O. P. au gouvernement de Bâle-Ville après 1945 — la formule est allée constamment en s'élargissant et un parti, une fois qu'il a été admis dans le système gouvernemental, n'en est plus écarté. L'obstacle le plus considérable a été l'admission des socialistes dans le gouvernement — phénomène qui s'est produit dans certains cantons vingt ans avant que cela n'arrive au Conseil fédéral (1943), mais qui n'est pas encore survenu, à l'heure actuelle, dans quelques cantons qui ont fait partie du Sonderbund. Avec Blondel, qui va dans une autre étude jusqu'à mettre sérieusement en question l'avenir du bipartisme britannique, tant les victoires travailliste de 1964 et conservatrice de 1969 ont été ambiguës, on doit souligner que cette théorie du système de partis reliée étroitement aux systèmes gouvernementaux révèle le caractère complexe des mécanismes de régulation et d'équilibre. Elle ne saurait toutefois expliquer seule le fonctionnement des institutions démocratiques, tant il est vrai que d'autres groupes, politiques ou non, exercent une influence au moins égale. Cette théorie institutionnelle modernisée n'est donc pas une explication suffisante.

* * *

Avant d'aborder la présentation des deux derniers théoriciens qui ont élaboré des systèmes politiques sous forme de modèles

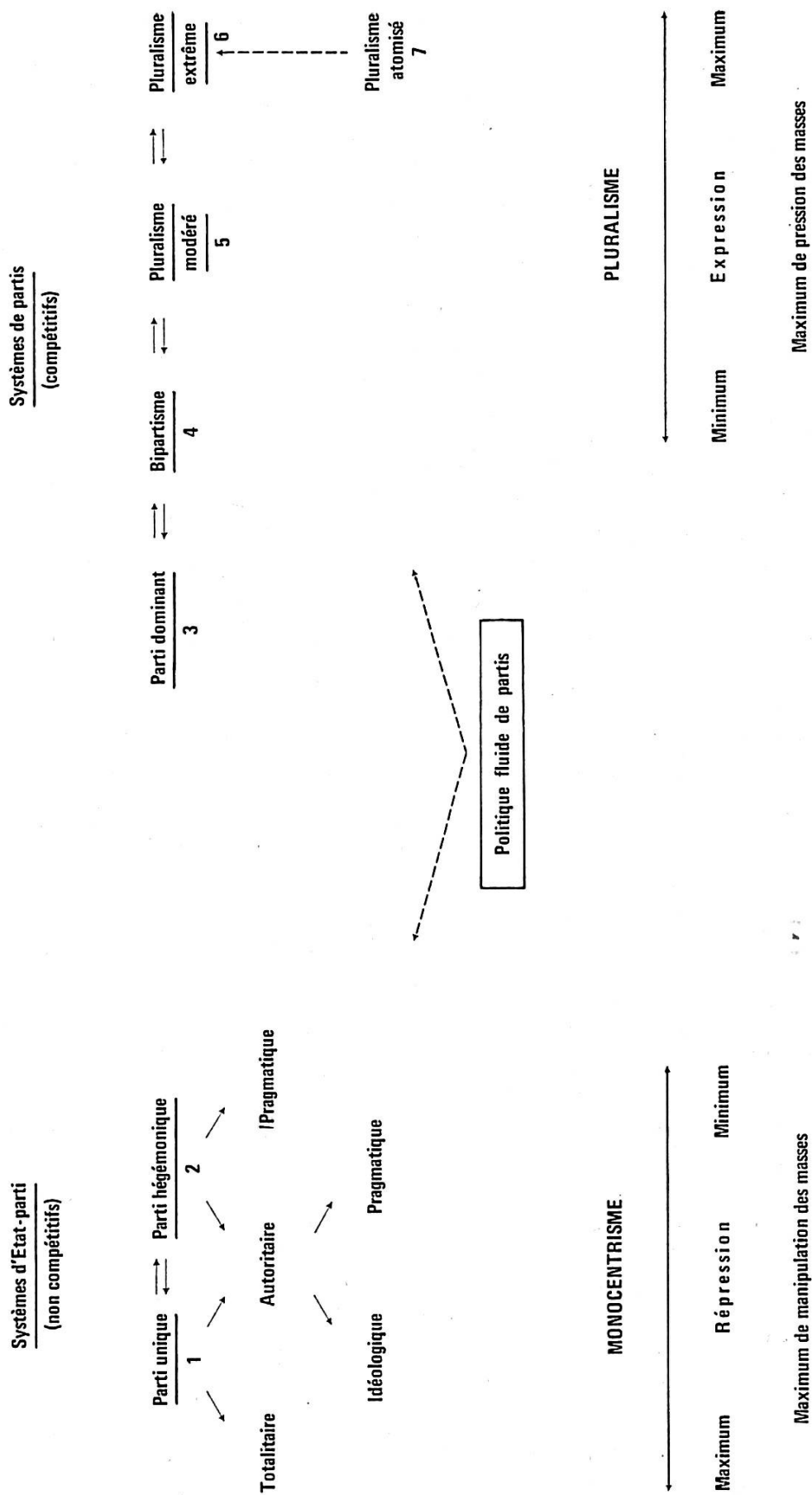
généraux d'analyse, je voudrais dire quelques mots sur l'utilité de tels modèles dans la recherche scientifique portant sur les faits sociaux, qu'ils soient historiques ou non. La première idée qui mérite développement à ce propos est que les typologies politiques — c'est la catégorie qui est ici en cause — permettent de préciser les cadres conceptuels, fournissant ainsi un fil conducteur à la recherche, parce qu'elles font apparaître l'enchaînement et l'interdépendance des phénomènes relevés dans le champ opératoire. On peut faire ici la remarque très simple que les modèles s'appuient eux-mêmes sur des niveaux principaux de classification que l'on peut énumérer de la façon suivante pour un système politique : structures et phénomènes non spécifiquement politiques — l'infrastructure en quelque sorte ; problèmes politiques ; attitudes et comportements politiques ; instruments et objectifs de la politique ; décisions politiques, enfin structures politiques. A cette définition des types en fonction de strates — ou de couches — de problèmes, on pourrait ajouter une autre classification — toujours à titre d'hypothèse de travail — distinguant entre différentes classes d'items politiques, par exemple : comparaison entre les diverses structures d'autorité ; distinction entre instruments et objectifs ; analyse du comportement, etc. Comme on le voit, la création de modèles ou de systèmes pour l'analyse d'un phénomène de la vie politique comme les partis, qui nous occupe présentement, n'est pas à considérer comme une théorie tournant « à vide », mais plutôt comme l'acte préalable d'une recherche qui revêt quelque importance.

Il est maintenant possible d'aborder la théorie de Giovanni Sartori, telle qu'elle apparaît dans son ouvrage *Parties and party systems* qui date de 1960. Reprenant d'abord le critère du nombre de partis dans le système, Sartori cherche une taxonomie qui va au-delà du simple comptage. Quand on parle d'un système biparti, cela ne signifie pas qu'il n'y a que deux partis mais que deux formations seulement entrent dans le fonctionnement du système. Sartori arrive alors à un éventail de variétés plus grand que Duverger :

- monopartisme : parti unique, ou parti hégémonique, ou parti dominant
 - système à deux partis
 - pluralismes soit modéré (3-4), soit extrême (5 et plus), soit atomisé
- au total : 7 variétés significatives.

En développant une analyse complexe de relations entre les partis et les structures politiques, il arrive à un tableau d'interprétation globale de la politique des partis dans un système donné.

TYPLOGIE DE SARTORI : les politiques de partis



L'application de ce modèle à l'évolution suisse me paraît très suggestive pour un historien. On peut admettre que le système des partis en Suisse, donc la politique des partis, a progressivement évolué de la variante 2 à la variante 5, en passant par les variantes 3 et 4, ceci en l'espace d'environ un siècle, soit entre 1870 et 1970. Jusqu'en 1890, le parti radical est hégémonique, parce que les autres forces existantes sont ou bien stérilisées ou bien satellites — cas des libéraux-conservateurs — et qu'il gouverne seul, sans risquer de sanction quant à sa responsabilité. Entre 1890 et 1919, le radicalisme suisse demeure dominant, en ce sens que ses antagonistes sont réellement indépendants, mais qu'ils ne peuvent fournir une véritable alternative au pouvoir, bien que les règles juridiques prévoient une alternance ou du moins ne l'interdisent pas. Une question intéressante est de savoir si la domination du radicalisme est alors idéologique ou pragmatique. Je proposerai de répondre par la première explication pour mieux montrer comment, par la suite, la domination radicale qui a survécu dans les cantons à la chute de ce privilège sur le plan fédéral a été pragmatique. En effet, Sartori souligne que la distinction entre les deux motivations est loin d'être claire. A partir de 1920, la Suisse entre dans l'ère du « bipartisme » pour une dizaine d'années. En 1918, au moment de la grève générale, on peut imaginer un instant que le P. S. S. aurait pu remporter une victoire électorale, ce qui n'a pas été le cas. Contre cette menace, analogue à celle du travaillisme britannique avant 1923, se forme un bloc bourgeois où radicaux et conservateurs s'amalgament dans la fonction gouvernementale. En 1929, on passe véritablement au pluralisme modéré avec l'entrée des agrariens dans la coalition gouvernementale qui s'élargira en 1943 avec l'arrivée du premier socialiste. Du point de vue de Sartori, la frontière significative dans ce glissement vers des variantes plus « expressives » et plus démocratiques en même temps, se situe en 1890 plus qu'en 1920, la décision de 1929 apportant un complément qui fixe le pays dans la catégorie qui lui convient apparemment le mieux. La période 1890 - 1929 serait donc une transition, ce qui a été rarement souligné dans l'histoire politique.

Sartori ne se contente pas de créer un continuum logique dans cet éventail de systèmes de partis, il les relie à certains types d'Etats partitaires ou non (*party state system*). En effet, la succession des variétés s'organise en fonction de trois séries de pôles : coercition-consensus, oppression-liberté, répression-expression. Le détachement d'un pôle et le début d'un glissement vers l'autre ne va pas sans difficulté : en Suisse, le moment significatif est-il celui où le parti

radical a renoncé à son hégémonie ou celui où la formule gouvernementale a inclus le P. S. S. ? La réponse exigerait de longs développements. Cette taxonomie est loin d'être parfaite — l'auteur le reconnaît — mais elle a l'avantage d'organiser la réalité politique en fonction de quelques données simples d'évolution qui doivent être vérifiées dans chaque cas d'application précise.

La dernière théorie que je voudrais vous présenter est incontestablement neuve ; elle est surtout celle qui tient le plus compte des cadres historiques et de la longue durée, tout en introduisant plusieurs dimensions afin de tenir compte de la configuration complexe de l'ensemble. Stein Rokkan, sociologue de formation mais incontestablement sensible au fait que les réalités politiques n'évoluent que lentement si on les prend dans leur épaisseur, propose une typologie capable de saisir ce qu'il appelle la structuration de la masse dans les petites démocraties européennes. Son approche est comparative, c'est-à-dire qu'il met en parallèle, dans leur développement, les institutions, les règles du jeu électoral, le choix des partis afin de saisir dans le long terme historique, soit environ de 1500 à 1920, les différences et les ressemblances (ou analogies) perceptibles dans onze petites démocraties d'Europe. Ces pays présentent en commun une longue histoire de luttes politiques prenant assez tôt l'allure d'une compétition de type parlementaire, c'est-à-dire de solution par une assemblée. Au terme, vers 1920, tous ces pays auront le suffrage universel et la R. P., ce qui aboutira à « geler » le système dans son évolution, tout en laissant subsister d'importantes variations de structures.

Pour comprendre cette évolution, l'auteur propose de l'interpréter en prenant en considération à la fois l'aspect institutionnel et l'aspect socio-culturel. Dans le premier domaine, il propose de répondre à une série de questions sur les points suivants :

- 1) la légitimation : à quel moment, lors de la formation nationale, a-t-on reconnu le droit de pétition, de manifestation des oppositions, etc. ?
- 2) l'incorporation : combien de temps faut-il jusqu'à ce que les opposants aient le droit de se faire entendre, donc d'être représentés à la Chambre ?
- 3) la représentation : jusqu'où, comment et quand a-t-on abaissé les barrières interdisant les nouveaux mouvements ?
- 4) le pouvoir exécutif : comment et quand les forces parlementaires ont-elles pu intervenir efficacement au niveau de l'exécutif ?

Sur tous ces points, dont les deux premiers concernent la compétition politique de masse, l'auteur constate que les onze pays sont

partis de situations très différentes pour aboutir à des résultats analogues. Il souligne ensuite que la caractéristique commune de ces onze pays est qu'ils ont franchi assez rapidement ces seuils successifs en raison de la petite taille et qu'ils sont tous arrivés à accorder une grande importance à la R. P., en intervertissant quelquefois le passage des deux derniers seuils — 4 puis 3.

Après avoir souligné les analogies, l'auteur constate que les systèmes de partis dans ces différents pays sont très différents sur quelques points qu'il souligne : présence ou non de partis ethniques, de forts partis confessionnels, de formations paysannes, d'organisations politiques du monde ouvrier. Recherchant les moments importants de l'évolution, il arrive à trouver quatre jointures révolutionnaires capitales pour ces pays et « cassant » les groupes en train de se politiser selon des clivages différents. Il y a successivement :

- 1) les grands bouleversements de la Réforme et de la Guerre de Trente Ans qui coupent l'Europe en trois zones : réformée, mixte, catholique. La Suisse tombe dans le second groupe de pays.
- 2) la révolution nationale, suite aux guerres de la Révolution et de l'Empire, divise de nouveau l'Europe en trois : Nord protestant, ceinture à conflits mixtes, Europe de la Contre-Réforme. La Suisse relève cette fois du dernier groupe, mais est influencée par les deux autres, ce qui complique les choses. Ainsi voit-on s'opposer protestants centralisateurs et catholiques fédéralistes.
- 3) la révolution industrielle ajoute encore de nouveaux clivages. Dans le Nord et dans la ceinture mixte, l'accroissement de la production industrielle produit une tension entre ville et campagne sans entraîner toujours l'apparition de partis agraires. En revanche dans l'Europe de la Contre-Réforme catholique, qui échappe à la réalisation industrielle, les partis de masse catholiques organisent en même temps la défense des intérêts ruraux.
- 4) enfin la révolution dite internationale entraîne un nouveau clivage entre travailleurs et patrons, ce qui ne suscite pas de véritable ligne partisane entre les différents milieux là où, comme en Suisse, d'autres clivages perdurent, mais joue ailleurs un rôle important (apparition des grands partis communistes).

Par la superposition de ces quatre clivages issus des quatre révolutions, on peut, comme Rokkan le fait pour les pays scandinaves qu'il connaît bien, aboutir à dessiner les frontières entre les formations politiques actuelles mais surtout expliquer leurs chevauchements dans certains problèmes.

Cet espace à 2 x 2 x 2 x 2 attributs donne donc naissance à une typologie structurelle des clivages qui peut être reproduite en grands

tableaux à double entrée. Bornons-nous à en donner un aperçu avec celui de la quatrième révolution :

	Mouvements ouvriers unifiés et « domestiqués »	Mouvements ouvriers profondément divisés (avec P. C. forts)
Zones protestantes	<i>Consolidation précoce</i>	<i>Indépendance ou unification tardive</i>
	Etroite Large	Etroite Large
	Danemark Grande-Suède Bretagne	Norvège Finlande Islande
Zones mixtes	Pays-Bas <i>Suisse</i>	Allemagne
Zones catholiques	<i>Alliance Eglise-Etat précoce</i>	<i>Opposition Eglise-Etat marquée</i>
	Autriche Belgique Luxembourg Irlande	France Italie Espagne

Selon l'auteur, de tels tableaux fournissent un classement des onze pays pour toutes sortes de phénomènes : crises de la constitution de l'Etat ou plutôt de la nation (les quatre révolutions) ; solidarités et conflits dans la population ; système des alternatives électorales présentées par les différents partis ; attitudes possibles des citoyens en fonction du passé et du présent.

L'utilité des modèles de Rokkan n'est pas purement qualitative, elle ne vise pas seulement à une interprétation comparée des onze pays sur le plan de ces facteurs. Ils doivent permettre d'aller plus loin, dans l'analyse quantitative, à la condition de réunir des données statistiques sur les différents points évoqués et pour une longue

durée. On ne s'étonnera donc pas de retrouver le professeur Rokkan à la tête d'un projet visant à créer une banque internationale de données sociales. Cette banque devra recueillir, dans divers pays, les éléments indispensables à une double interprétation : l'analyse du comportement politique individuel sur une période donnée dans un ou plusieurs pays, mais surtout l'étude du développement comparé des constructions nationales pour aboutir à des interprétations plus larges sur les interactions politiques des ensembles.

* * *

Comme vous le voyez, l'intervention de l'analyse de système dans l'étude des partis, qu'elle soit historique ou sociologique, n'est pas une opération banale. En effet, par système on entend un ensemble de facteurs entretenant des relations réciproques ; dès lors, le système politique est composé de tout ce qui entre en considération pour l'analyse politique. A reprendre les théories que j'ai esquissées successivement, on s'aperçoit qu'elles prennent de plus en plus de facteurs en considération, c'est-à-dire qu'elles font de plus en plus de place à l'environnement social du parti, alors que Duverger, déjà en progrès sur les typologies purement affectives du XIXe siècle, ne s'occupait que de l'organisation du parti et de sa place parmi les autres formations. A l'autre extrémité, Rokkan reconstruit toute l'histoire nationale autour des partis et des modes de suffrage.

Un autre avantage de ces théories — je voudrais terminer par là — est de fournir des hypothèses directrices à la recherche. En effet, elles n'aident nullement, comme on le croit, à éviter la quête patiente des faits mais elles assurent le chercheur que celle-ci se fait dans la bonne direction en fournissant de bonnes bases de départ.

LITTERATURE CONSULTÉE

Blondel J. : *La société politique britannique*, Paris 1965.

Duverger M. : *Les partis politiques*, Paris 1951.

Gruner E. : *Die Parteien in der Schweiz*, Bern 1969.

Recent Research on typologies of political regimes and political development. International Political Science Association — Seventh World Congress Brussels 1967.

Rokkan S. and Merriam R. ed. : *Comparing Nations. The Use of Quantitative Data in cross-national Research*, New Haven and London 1966.

Sartori G. : *Parties and party systems*, New York 1960.

LES DÉBUTS DU PARTI SOCIALISTE JURASSIEN *

par François Kohler

Le parti socialiste jurassien s'est constitué le 7 septembre 1919. Ce jour-là, à Sonceboz, une trentaine de délégués, représentant une quinzaine de sections, acceptaient à l'unanimité la fusion des fédérations socialistes du Jura-sud et du Jura-nord en un Parti socialiste du Jura bernois. Le nouveau parti jurassien, dont le premier président fut Léon Donzé, employé CFF de Reconvilier, comptait une vingtaine de sections, environ 800 membres cotisants, quelque 5000 électeurs sur un total de 30.000, six députés au Grand conseil et deux conseillers nationaux : Emile Ryser et Achille GrosPierre. Ces quelques chiffres indiquent que cette fondation était purement formelle. En effet, la véritable fondation du P. S. J. remonte à l'hiver 1911/1912.

C'est à Corgémont, au début du mois de novembre 1911, que fut fondée la première section. Tramelan, Sonceboz, Péry-La Heutte, Courtelary, Villeret se constituèrent avant la fin de l'année. Le 17 décembre déjà, répondant à une convocation de la section de Corgémont, une centaine de militants socialistes, réunis au Café Fédéral à Sonceboz, jetaient les bases d'un Parti socialiste du Jura-sud. La première tâche de celui-ci fut de créer des sections dans les principales communes du Jura-sud. Ainsi, au début de janvier, Arthur von Arx, président du P. S. J.-S., en compagnie d'Ernest Nobs, membre du comité directeur du parti cantonal, présidèrent l'assemblée constitutive de la section de Saint-Imier. Les sections de La Neuveville, Cortébert, Sonvilier, Moutier, Reconvilier et Renan s'organisèrent avant la fin de l'hiver. Dans le Jura-nord, deux sections furent fondées à Delémont, l'une de langue allemande en février, l'autre de langue française en mars 1912. A la même époque, les socialistes de Porrentruy se regroupaient au sein du Parti ouvrier unifié. Le Parti socialiste du Jura-nord fut fondé quelques mois plus tard : le 20 juin 1912. Ainsi, en l'espace de quelques mois, on enregistre la fondation d'une quinzaine de sections socialistes et leur réunion en deux fédérations d'arrondissement.

* Ce texte est un résumé de l'exposé. Pour plus de détails, on peut consulter l'article paru dans les « Actes » 1969, pp. 149-198.

La conjugaison de deux séries de causes rend compte de cette éclosion subite du parti socialiste dans le Jura. On peut considérer la grève à la fabrique des Longines de l'automne 1910 et le succès relatif du candidat ouvrier aux élections fédérales de 1911 dans le Jura-sud, comme les causes immédiates de ce phénomène. Mais cette soudaine flambée socialiste n'aurait constitué qu'un feu de paille, si elle n'avait pas coïncidé avec le mûrissement du mouvement syndical horloger et le renforcement de la structure du Parti socialiste bernois, et si plusieurs tentatives, plus ou moins sérieuses, d'organiser un parti ouvrier socialiste n'avaient pas préparé le terrain.

La révolution industrielle, qui se manifeste à la fin du XIX^e siècle dans l'horlogerie jurassienne en substituant le travail en fabrique au travail à domicile, a eu pour effet de rendre possible la solidarité ouvrière et, par là, le développement du mouvement syndical. A ses débuts, dans les années 1880, le syndicalisme horloger reflète l'extrême division du travail dans l'industrie de la montre. Ce n'est qu'en 1911 que les quelque 2800 horlogers syndiqués jurassiens se retrouveront dans la même organisation : la Fédération des ouvriers de l'industrie horlogère qui fusionnera bientôt avec la Fédération des ouvriers métallurgistes pour former la F. O. M. H.

Les théories socialistes ont pénétré dans le Jura avant la révolution industrielle. La Première Internationale y compta plusieurs sections et, vers 1870, la Fédération jurassienne faisait du Vallon de Saint-Imier le centre du mouvement anarchiste. Au tournant du siècle, l'action de diverses associations ouvrières prépara la fondation du parti socialiste : les sociétés du Grütli, groupées en Fédération ouvrière jurassienne vers 1890 ; les Unions ouvrières, sortes de cartels syndicaux locaux, qui participèrent à la mise sur pied de l'éphémère Fédération socialiste jurassienne en 1903 ; les Cercles ouvriers par leur activité culturelle et politique. Le Parti socialiste suisse, fondé en 1888, et le parti cantonal, qui prit le nom de Parti socialiste bernois en 1905, de même que les bastions socialistes de Bienne et La Chaux-de-Fonds ont contribué pour une bonne part à la formation du P.S.J., soit par le truchement de la presse, soit par l'envoi de propagandistes et de conférenciers. En 1905, les socialistes du Jura-sud formèrent une des fédérations du parti cantonal. La fondation de 1911 marque l'aboutissement de plus de trente années d'effort.

En 1922, date de son organisation définitive, le P. S. J. compte alors 1100 adhérents et environ 4300 électeurs. Non seulement ses 27 sections se situent toutes dans les villes et les gros bourgs industriels, mais encore son implantation électorale coïncide dans une large mesure avec la géographie industrielle. Il obtient la majorité de ses

suffrages dans les dix plus grandes communes. Le parti socialiste a rencontré une résistance plus forte dans les milieux catholiques, non seulement à cause de la condamnation de sa doctrine par l'Eglise, mais surtout à cause de l'existence du parti démocratique catholique, de l'action de la presse conservatrice et la formation d'organisations ouvrières chrétiennes-sociales. Quant à la composition sociale du P. S. J., il est permis de supposer, faute de renseignements plus précis, que les ouvriers syndiqués, en majorité horlogers, forment la base du parti. Il faut relever aussi un fort contingent d'ouvriers et d'employés des chemins de fer, qui, à Delémont, constituent les deux tiers des effectifs de la section. Parmi les cadres, la proportion des ouvriers diminue au profit des personnes exerçant une profession indépendante du patronat de l'industrie privée.

De cette double approche historique et sociologique, il ressort que le Parti socialiste jurassien à ses débuts est l'organisation politique du mouvement ouvrier jurassien parvenu à une certaine conscience de classe.

II. DISCUSSION

résumée par Françoise Emmenegger

LE PARTI LIBÉRAL-RADICAL

représenté par M. Jean Schnetz

1. *Les archives.* Elles sont inexistantes jusqu'en 1950 ou du moins éparses et non localisées. Depuis cette date cependant, le parti a commencé à se préoccuper de son histoire.
2. *L'organisation du parti.* M. Schnetz souligne d'abord la totale autonomie du parti libéral-radical sur le plan jurassien, à tel point qu'il peut être considéré comme un parti cantonal. Ses organes sont constitués, à partir du sommet, par un Bureau comprenant un président et un secrétaire non permanent ; un Comité directeur composé des membres du Bureau et des présidents des Fédérations de district ; un Comité central qui compte environ 50 membres répartis par district selon les résultats

des élections ; et enfin, une assemblée des délégués qui se réunit avant les scrutins importants.

Les sections locales, organisées en Fédérations de district, forment la base du parti. Depuis 1968, une représentation est assurée aux femmes.

3. *Discussion*

M. Prongué : Quelle est l'autonomie des sections locales par rapport au Comité central ?

M. Schnetz : Elle est assez grande ; il existe une certaine concordance de vues entre les assemblées de district et les sections locales, notamment en ce qui concerne la question jurassienne.

M. Prongué : Le parti libéral-radical est représenté dans tous les districts. A-t-il l'impression de jouer un rôle particulier sur le plan jurassien ?

M. Schnetz : C'est en effet une des caractéristiques du parti. Il est conscient de représenter concrètement l'idée d'une unité jurassienne.

LE PARTI DÉMOCRATIQUE CHRÉTIEN-SOCIAL

représenté par M. Luc Fleury

1. *Les archives.* Celles qui concernent les districts en particulier sont en possession des secrétaires de district. Les personnes qui s'intéressent aux archives générales peuvent s'adresser au président du parti jurassien, Me Gabriel Boinay.

2. *L'organisation du parti.* Il a une structure analogue à celle du parti libéral-radical. M. Fleury insiste sur le principe du parti : l'unité. Celle-ci continue d'exister malgré la scission entre démocrates chrétiens-sociaux et chrétiens-sociaux indépendants.

3. *Discussion*

M. Prongué : L'attitude confessionnelle a-t-elle des incidences sur l'extension du parti ?

M. Fleury : Le parti démocratique chrétien-social a toujours recherché l'unité dictée par ses principes. Il est normal qu'il ne dépasse pas ses limites confessionnelles.

LE PARTI DES PAYSANS, ARTISANS ET BOURGEOIS

représenté par M. Henri Geiser

1. *Les archives.* Pour la période antérieure à 1939, elles sont à Berne, car le secrétaire romand qui s'occupait des sections jurassiennes travaillait au secrétariat cantonal. Depuis cette date, la Fédération jurassienne et les Fédérations de district ont conservé leurs archives chez elles.

2. *Bref historique du parti.* Le P.A.B. est le plus jeune parti du Jura. On peut se demander pourquoi, à un moment précis, il s'intègre comme un élément nouveau à la vie politique de cette région. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, il n'existait pas de parti paysan. Mais le développement des chemins de fer et des transports maritimes eut des répercussions sur l'économie agricole. Pour se défendre, les paysans s'unirent. Ils se regroupèrent au sein d'une grande organisation professionnelle : l'Union suisse des paysans (1897). Durant la Première Guerre mondiale, les partis au pouvoir semblèrent délaissier les revendications paysannes au profit de celles des ouvriers et des citadins. Cette situation fut ressentie d'autant plus durement que l'agriculture suisse devait alors faire face à une forte concurrence étrangère. En 1918, une première section du P.A.B. fut fondée à Zurich, puis quelques mois plus tard une autre à Berne, sous l'impulsion du futur conseiller fédéral R. Minger. Le nouveau parti s'appela d'abord parti agrarien. Deux ans plus tard, il prit le nom de parti des paysans, artisans et bourgeois, ce dernier terme signifiant citoyen indépendant.

A ses débuts, en 1919, le P.A.B. était plus fort dans le Jura-nord que dans le Jura-sud. En 1922, il participe pour la première fois aux élections cantonales et fédérales. Il obtient 5 sièges au Grand Conseil bernois et 2 au Conseil national. Le parti fut d'abord assez mal accueilli dans le Jura. On l'accusait de favoriser les luttes de classes. Mais cette attitude a changé depuis la crise des années 1930.

La Fédération jurassienne, fondée en 1939, a ses statuts ; elle comprend six fédérations de district (sauf Laufon). Actuellement le parti est mieux implanté dans le Jura-sud que dans le Jura-nord. Le programme du parti peut se résumer dans la défense de l'Etat, de l'Eglise, de la famille et de la commune.

3. *Discussion*

- M. Prongué : Si l'on compare la fondation du P.A.B. avec celle du parti socialiste, n'y a-t-il pas là aussi un faisceau de convergences aboutissant, en 1913, à la parution du *Paysan jurassien*, journal défendant l'idée d'un parti agrarien ?
- M. Geiser : En 1922 a paru *La Glèbe*, remplacée plus tard par le *Pays jurassien*.
- M. Bandelier : Les paysans représentent-ils encore une forte proportion de vos électeurs ?
- M. Geiser : Actuellement, les paysans constituent une partie seulement des électeurs qui votent les listes du P.A.B. Dans certains districts, comme à Courtelary par exemple, la classe paysanne est en nette diminution.

LE PARTI SOCIALISTE DANS SA STRUCTURE ACTUELLE

présenté par M. Charles Mertenat

1. *Les archives.* Le P.S.J. n'a conservé les procès-verbaux du comité et des congrès que depuis 1934. Certaines sections possèdent encore une partie de leurs archives.
 2. *Son organisation.* Les sections locales sont groupées pour les élections et la propagande en Fédérations de district et en Parti socialiste jurassien pour ce qui touche aux options générales. Ce dernier est indépendant du parti socialiste bernois, bien qu'il ne soit pas reconnu comme tel par le parti socialiste suisse. L'autonomie du Parti socialiste jurassien est absolue sur le plan politique, bien qu'administrativement il doive passer par le parti cantonal.
 3. *Discussion*
- M. Prongué : Pourquoi le parti n'a-t-il pas réussi à pénétrer dans les Franches-Montagnes ?
- M. Mertenat : Cette absence tient certainement au facteur religieux. Ainsi, de nombreux horlogers des Franches-Montagnes et ouvriers de l'Ajoie sont syndiqués, sans pourtant adhérer au parti.
- M. Prongué : Qu'en est-il alors d'un district protestant comme celui de La Neuveville ?

- M. Mertenat : Le parti socialiste y est peu représenté, pour des raisons touchant à l'économie : le district compte peu de « pauvres gens » et le plateau de Diesse est essentiellement agricole.
- M. Prongué : Ne faudrait-il pas également tenir compte de la taille du district, qui ne lui permet d'envoyer que deux députés au Grand Conseil ?
- M. Mertenat : En effet, un parti qui n'a pas la majorité ne peut espérer avoir un député, ce qui entraîne pour lui un danger de stagnation, encore accentué par un manque de personnalités marquantes en son sein.
- M. Richon : Dans les Franches-Montagnes, certains ont des idées socialistes, mais au moment des votations, le parti n'est pas assuré de leur voix.
- M. Mertenat : En 1958, une entente radicale-socialiste a échoué. Si les ouvriers n'ont pas voté la liste socialiste, c'est qu'ils savaient que le parti socialiste n'avait aucune chance ; ils votèrent donc radical. Depuis, il n'y a plus eu de tentative de ce genre à cause de la faiblesse du mouvement.
- M. Bandelier : Après 1918, on constate un grand bond dans le parti socialiste au point de vue des effectifs, puis une période de stabilisation malgré la crise économique. Ce fait ne serait-il pas dû à un manque de « mordant » du parti ?
- M. Kohler : L'évolution de l'électorat socialiste n'est pas la même dans les districts de Moutier et Courtelary que dans ceux de Delémont et Porrentruy. Dans les premiers, le P.S.J. fait presque le plein de ses voix en 1922, enregistre une baisse vers 1930, puis atteint un maximum en 1934. Après une nouvelle baisse, il retrouve à la fin de la guerre les pourcentages de 1922. Dans les deux districts du nord, le pourcentage des électeurs socialistes reste constant jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Dès ce moment, on note un certain essor à Delémont et à Porrentruy. En 1952, la municipalité de Delémont est à majorité socialiste. Quant aux causes de ces fluctuations, elles restent à déterminer.
- M. le pasteur Biber : Quelle est la proportion du secteur secondaire dans le parti socialiste ?
- M. Mertenat : La grande majorité de l'électorat socialiste reste ouvrière, bien que l'on compte également un fort pourcentage de fonctionnaires. On a cependant de la peine à intéresser les ouvriers à la direction du parti, où l'on trouve beaucoup d'instituteurs.

M. Ruffieux : L'évolution du parti socialiste vers un parti interclasse est très nette. On peut envisager trois méthodes d'étude :

- 1) une comparaison des cartes des secteurs et des électeurs ;
- 2) une analyse plus détaillée à travers les fichiers des sections ; c'est cette méthode qu'a utilisée M. Kohler pour la section de Delémont en 1923.
- 3) une analyse des cadres qui permet de compléter les analyses de sections. Cela revient à comparer la composition sociale des sections (la base) et d'un état-major (district ou canton). On arriverait sans doute à la conclusion que l'état-major est plus composite que la base.

III. DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Prongué : Les modèles proposés par le professeur Ruffieux et M. Kohler correspondent-ils à la vie politique dans le Jura ? Si la société jurassienne est encore homogène en 1830, elle se scinde en deux pôles durant le XIXe siècle : un monde agricole et un monde industriel. En 1893, l'unité cantonale est pleinement réalisée. Le pluralisme modéré au point de vue politique correspond-il alors à un pluralisme de la société ?

M. le professeur Ruffieux : En ce qui concerne les typologies de partis, il faut déterminer combien de formations sont en présence. La formule jurassienne est intéressante : le premier député socialiste jurassien est élu en 1902, soit environ 20 ans avant l'introduction de la proportionnelle au Grand Conseil. C'est le problème de la conquête d'une circonscription par les socialistes. Au Grand Conseil bernois, l'entrée du parti socialiste s'effectue sous un régime majoritaire ; elle est le fruit d'une organisation efficace. Le P.A.B. au contraire apparaît dans un régime proportionnel qui lui est beaucoup plus favorable.

Au niveau national, le premier socialiste jurassien est élu durant la guerre 1914-18. En 1922, grâce à l'introduction de la proportionnelle, le nombre de partis représentés passe de 3 à 4. Parvenu en 1922 à être représenté à l'échelon national, le P.A.B. reçoit une sorte de choc en retour puisqu'il disparaît en 1925 pour revenir en 1928.

En conclusion, on peut dire que la proportionnelle est décisive pour passer de 3 à 4 partis, alors que le troisième parti apparaît souvent en période majoritaire.

Le système des alliances est un problème intéressant à étudier. Il faut distinguer entre les alliances opportunes (par affinité politique) et les alliances inopportunes (entente entre partis opposés). Dans le système à quatre partis, on rencontre en général les premières. Dans le système des trois partis, on peut trouver les secondes. Ainsi, il n'y a plus d'alliance entre socialistes et conservateurs après l'introduction de la R.P. comme cela s'était produit sous le régime majoritaire. D'autre part, il faut tenir compte de certaines différences entre les cantons.

- M. Kohler : En 1902, le premier député socialiste jurassien, Pierre Nicol de Porrentruy, est entré au Grand Conseil grâce à une concession des partis radical et conservateur qui se sont entendus pour céder un siège à un représentant des organisations ouvrières. En 1906 également, c'est à la suite de concessions du parti radical que deux députés socialistes sont élus dans les cercles de Tavannes et Delémont. Quand il y a lutte, les socialistes n'arrivent pas à battre les candidats radicaux. C'est par le jeu des alliances qu'ils parviendront à renverser la majorité radicale dans le Jura-sud lors des élections fédérales de 1914 et surtout de 1917, où l'entente entre les partis minoritaires — socialistes et conservateurs des Franches-Montagnes — réussira à éliminer les radicaux de la députation au Conseil national.
- M. le professeur Ruffieux : Dans d'autres cantons, il faut mettre en rapport le régime de « concessions » avec les initiatives pour la proportionnelle. Par exemple dans le canton de Vaud en 1919, certains milieux majoritaires accordent des concessions pour prévenir l'introduction de la proportionnelle. Dans les districts où les radicaux étaient majoritaires, on ne constate cependant aucune concession, ce qui explique dans une certaine mesure l'échec du socialisme.
- M. Prongué : En Ajoie et aux Franches-Montagnes, sous l'influence des éléments chrétiens-sociaux, le parti conservateur était assez enclin à faire des concessions aux ouvriers. Ce n'était pas le cas des radicaux dans le sud.
- La division du Jura en deux arrondissements en 1890 avait pour but d'assurer une représentation à la minorité catholique conservatrice. Elle eut pour conséquence de l'isoler des conservateurs protestants qui pourtant partagèrent souvent le même point de vue (ainsi lors de la révision constitutionnelle de 1885). Dans

le sud, les radicaux ne veulent pas faire de concessions à la minorité catholique des Franches-Montagnes. Mais la montée du parti socialiste et l'alliance des minorités réussirent à faire basculer la représentation radicale en 1917. Avec la R.P., l'alliance socialiste-conservatrice prend fin. Pour enrayer la poussée socialiste, les catholiques mettent sur pied des organisations de tendance chrétienne-sociale, créées pour lutter non pas tellement contre ce parti, mais plutôt contre les organisations professionnelles inspirées par d'autres partis. Une autre conséquence de la R.P. est la transformation du parti conservateur-catholique jurassien en parti démocratique-catholique du canton de Berne.

M. Moeckli, ancien conseiller d'Etat : Je suis membre du parti socialiste depuis 1919. Le jeu des alliances est un phénomène de tactique politique qui n'a rien à voir avec l'idéologie. Sous le régime de la R.P., le parti socialiste n'a pas conclu d'apparementement. La R.P. a été concédée par peur de voir le parti socialiste obtenir la majorité absolue. Delémont a été une des premières communes du canton à introduire la R.P. (vers 1908). Le parti socialiste a une idéologie différente de celle des autres partis. Si on l'associe au pouvoir, c'est dans l'intérêt des partis bourgeois. Pourquoi les socialistes sont-ils entrés au gouvernement bernois en 1938 ? Déjà en 1928, les socialistes avaient présenté des candidats (Grimm, GrosPierre) au gouvernement. Plus tard, ils lancèrent une initiative pour l'élection des conseillers d'Etat par le peuple. On leur a fait la « grâce » de les accepter au gouvernement en 1938 pour deux raisons :

- 1) les partis bourgeois ne pouvaient pas se passer du parti socialiste, qui représentait une forte opposition au sein du G.C., car ils devaient faire face à la faillite de la Banque cantonale et aux difficultés des chemins de fer privés.
- 2) la participation socialiste au gouvernement pour réaliser l'union sacrée rendue nécessaire par la menace hitlérienne était prônée par le leader P.A.B. Markus Feldmann, dans la *Neue Berner Zeitung*.

Le parti socialiste qui, avant la Première Guerre mondiale, posait comme principe la lutte des classes et prêchait l'antimilitarisme, rejeta au début des années 1920 la dictature du prolétariat. A Delémont, les 21 conditions d'adhésion à la III^e Internationale furent discutées en assemblée puis rejetées à une très large majorité. Lors d'un congrès, tenu à Moutier en 1934, le Parti socialiste jurassien, après un grand débat, se déclara contre le

principe de la défense nationale à une grande majorité. En revanche le P.S.S. s'y rallia devant la montée du fascisme et du nazisme.

- M. Prongué : Il semble que le parti radical ait fait les frais de l'apparition des partis paysan et socialiste. Le premier aurait mordu sur son aile droite, le second sur son aile gauche.
- M. Geiser : Le P.A.B. a mordu dans le Jura-sud sur l'électorat radical et dans le nord, il a conquis d'anciens conservateurs.
- M. Mertenat : Si, dans l'ancien canton, les partis historiques ont été pratiquement remplacés par le parti socialiste et le parti agrarien, quel est le facteur qui explique l'évolution différente dans le Jura?
- M. Schnetz : L'aspect confessionnel du parti conservateur lui a offert un élément appréciable de résistance dans le nord pour affronter les assauts des nouveaux partis.
- M. Mertenat : Il semble aussi que les milieux chrétiens-sociaux se soient préoccupés très tôt de fonder des organisations sociales et que le parti ait pu ainsi disputer efficacement une clientèle ouvrière au parti socialiste.
- M. Prongué : Il est indéniable que le facteur religieux a joué un rôle, mais l'élément sociologique a été en bonne partie déterminant. La conjugaison de ces deux facteurs explique le degré de résistance du parti conservateur dans le nord ; mais on peut se demander pourquoi le P.A.B. et le parti socialiste n'ont pas supplanté le parti radical dans le district de Courtelary.
- M. Geiser : Dans ce district, le parti radical a des bases très solides qui tiennent autant aux personnes qu'à la mentalité.
- M. Prongué : Quelle est la composition sociologique du parti radical ?
- M. Schnetz : Tous les milieux sont représentés dans des proportions différentes selon les régions. A Porrentruy, le 90 % de l'électorat est au bas de l'échelle sociale (agriculteurs et ouvriers). Dans d'autres districts, il y a plus d'industriels ou de personnes indépendantes. Dans ce domaine, si l'évolution du parti radical est différente de celle du parti conservateur, il faut en rechercher une des causes dans la presse politique qui a tendance à faire place à une presse d'information. Seuls les journaux confessionnels (FR, VS, JU nord) font exception, ce qui explique leur impact encore relativement élevé sur les masses.
- M. Mertenat : Le parti socialiste n'a pas progressé parce qu'il n'avait pas de presse et ce n'est pas en lisant *Le Démocrate* tous les jours qu'un ouvrier peut devenir socialiste !... Les socialistes jurassiens disposent bien de *La Sentinelle*, mais elle vient de La Chaux-de-Fonds.

- M. Schnetz : La presse socialiste est à peu près inexistante en Suisse romande.
- M. Kohler : Le parti radical a tenté de résister à la poussée socialiste dans le Jura en cherchant un contact plus suivi avec la masse : au début du siècle, le mouvement jeune-radical essaya d'intéresser le parti aux questions sociales.
- M. Prongué : Une tentative analogue s'observe chez les conservateurs en 1932 et sombre également au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.
- M. Kohler : Il semble que ces deux mouvements se soient intégrés dans les cadres mêmes des partis et qu'ils n'aient pas réussi à les renouveler.
- M. Prongué : Une question importante mérite encore d'être débattue. Les organisations professionnelles (syndicats) ou jurassiennes (ADIJ, Pro Jura, Emulation) n'ont-elles pas acquis aux yeux de l'opinion publique plus de poids que les partis politiques ?
- M. Geiser : Le rôle de ces organisations est effectivement très important, il ne dépasse cependant pas celui des partis politiques. En outre, ces associations ne touchent qu'une partie de la population.
- M. Paupe : L'importance des associations est moins grande que celle des partis. Ces dernières doivent leur influence à leur support politique et perdraient certainement de leur signification si les hommes politiques s'en désintéressaient.
- M. Schnetz : Indiscutablement, leur rôle paraît plus important dans le Jura que dans d'autres régions de la Suisse. Cela provient des structures unitaires du canton et du fait qu'il n'y a pas de centre naturel, de lieu de rencontre de tous les Jurassiens francophones. Les associations suppléent peut-être à une absence d'institutions politiques, sur le plan régional.
- M. Moeckli : Le prestige des associations provient du fait de leur neutralité politique. Les perspectives sont différentes de part et d'autre.
- M. Bandelier : Dans l'étude de la vie politique jurassienne, ne faut-il pas tenir compte des partis cantonaux ?
- M. Prongué : Certainement, car le cadre cantonal et même fédéral ont joué un rôle non négligeable. Sur la période considérée, les relations Berne-Jura ont été altérées à deux reprises par la Question jurassienne. Il en est résulté une tension à l'intérieur même des partis qui, par souci d'efficacité, préféreraient maintenir l'unité du parti cantonal.

- M. Montavon : Les partis politiques n'ont pas pris position au sujet de la Question jurassienne durant la Première Guerre mondiale. On a prétendu qu'elle avait été lancée par le parti démocratique catholique parce qu'Alfred Ribeaud fils était rédacteur au *Pays*. Or, Ernest Daucourt, le directeur du journal, repoussait énergiquement cette allégation. Il semble d'ailleurs que le champion de la cause catholique n'était pas séparatiste, mais utilisait le problème jurassien pour faire aboutir les revendications confessionnelles, en particulier le rétablissement des processions et la reconnaissance de l'évêque de Bâle. En 1913 encore, la majorité radicale du Grand Conseil s'était opposée à une liquidation des dernières séquelles du Kulturkampf. Or, en février 1921, le Grand Conseil accepta la rentrée du canton dans la conférence des Etats diocésains. Le mouvement séparatiste lui-même n'eut qu'un comité éphémère et ne rencontra pas l'adhésion populaire. Il se circonscrit à un petit nombre de journalistes et de personnes férus d'histoire et influencés par le principe des nationalités. Il est né, entre autres, de la réaction des Jurassiens contre les tentatives de germanisation du début du siècle et des incidences de la Première Guerre mondiale en Suisse.
- M. Prongué : Avant de clore cette discussion, il reste un dernier problème à soulever : l'influence des partis lors des votations. Le phénomène est bien connu des hommes politiques, les masses ne suivent pas toujours les directives qui leur sont données. Tel est par exemple le cas de la votation de la loi sur l'assistance du 28 novembre 1897.
- M. Noirjean : Cette votation est particulièrement intéressante pour le Jura puisqu'elle y introduisait l'assistance à la commune de domicile, la Constitution de 1893 ayant aboli les garanties jurassiennes dans ce domaine. A la veille du scrutin, *Le Démocrate* publie un article dans lequel plusieurs députés radicaux se prononcent pour le oui, alors que Virgile Rossel dans le même numéro fait campagne contre le projet. Du côté conservateur, *Le Pays* recommande à ses lecteurs d'appuyer le projet en même temps qu'il ouvre ses colonnes à Xavier Jobin, partisan du rejet. Le 28 novembre 1897, le peuple bernois accepte le projet qui lui est soumis par 56.784 oui contre 14.540 non, alors que le Jura le rejette nettement par 9.253 non contre 3.216 oui. Tous les districts du Jura se sont prononcés négativement et tous ceux de l'ancien canton affirmativement. Sur 146 communes jurassiennes, seules 17 fournissent une majorité acceptante. Pour expliquer ce vote, dans le cadre d'une étude de démographie

historique actuellement en cours, j'ai choisi quelques facteurs susceptibles d'avoir influencé le résultat dans les communes : le pourcentage de bourgeois résidant dans la commune, la part relative des bourgeois d'autres communes du canton, la proportion de citoyens de langue allemande. J'ai comparé les résultats des communes du district de Courtelary d'après les trois variables retenues. J'arrive à la conclusion que les communes qui ont accepté le projet de loi sont celles qui présentent un faible pourcentage de bourgeois résidents, un fort contingent de domiciliés, bourgeois d'autres communes et une population de langue allemande dépassant 30 %. On peut donc dire qu'il existe une corrélation entre l'attitude des votants et la structure de la population. Cependant, cette corrélation n'est pas parfaite. Cela signifie qu'il faut avoir recours à un plus grand nombre de variables pour obtenir une explication satisfaisante.

IV. NOTE FINALE

par Bernard Prongué

Le large tour d'horizon effectué a permis de recueillir d'utiles informations sur l'histoire, l'état des archives, l'organisation et l'évolution des quatre grandes formations politiques du Jura. Les bases manquaient — et cela se comprend — pour effectuer un rapprochement entre les modèles proposés le matin et la réalité historique telle qu'elle est perçue par les témoins directs de l'époque, les hommes politiques ou les chercheurs. La confrontation entre des approches très différentes a été pourtant positive, le premier but a été atteint.

Un autre but l'a été également en ce sens que le colloque ouvre de nouvelles perspectives aux chercheurs en leur proposant des modèles d'analyse et une matière riche en événements significatifs. Aussi n'est-il pas inutile, au terme de cette journée, d'essayer de dégager une première synthèse qui facilite l'approche du sujet. Parmi les problèmes soulevés, il y en a trois qui ressortent nettement et que l'on peut classer dans l'ordre suivant :

A. L'importance du facteur sociologique.

B. L'influence des particularismes régionaux.

C. L'aspect institutionnel : les effets de la représentation proportionnelle.

Une dernière remarque s'impose quant à la forme. Cette synthèse se présente comme un essai très libre et très succinct, sans autre appareil critique que les documents annexes.

A. L'IMPORTANCE DU FACTEUR SOCIOLOGIQUE

A plusieurs reprises, les débats ont souligné l'importance de l'évolution socio-économique, soit en ce qui concerne l'apparition de deux nouveaux partis, soit à l'égard de la composition sociale des partis et de leur personnel dirigeant. Actuellement, aucun parti n'affirme plus être le représentant qualifié d'une classe sociale déterminée. On constate une évolution de plus en plus prononcée des nouveaux partis vers une implantation sociologique interclasse.

1. Rappel sommaire de l'évolution économique et sociale

L'évolution économique du Jura révèle certaines mutations importantes pendant la période considérée. En Suisse, on fait dater la révolution industrielle dans l'horlogerie de l'exposition de Philadelphie en 1876. L'introduction du machinisme dans cette branche s'est faite peu à peu et Bessire retient la date de 1891 pour le Jura. Il s'ensuit une transformation profonde du monde horloger : le travail à domicile, très répandu dans les montagnes jurassiennes, est condamné à terme ; les syndicats horlogers en voie de formation se concentrent rapidement et favorisent une conscience de classe parmi les ouvriers. Dans l'agriculture, les difficultés s'accumulent au tournant du siècle par la concurrence étrangère : la fondation de l'Union suisse des paysans en 1897 est le signe d'une organisation plus poussée du monde agricole. Aussi, tant les horlogers que les paysans doutent de l'efficacité des partis traditionnels face aux difficultés économiques croissantes. Peu à peu, un choix s'opère dans ces milieux entre l'attachement à une idéologie qui paraît de plus en plus désuète et les avantages socio-économiques offerts par des organisations de classe. Les premiers symptômes de ce clivage apparaissent rapidement. Dans le Jura-nord, on assiste à une « conciliation » dès 1899 entre les partis traditionnels qui font droit en 1902 à une représentation des milieux ouvriers. Dans le Jura-sud,

le radicalisme veut maintenir à tout prix sa position dominante, — au sens de la conférence du matin. Finalement, il succombe devant une coalition rouge et noire. La tension qui se dessine entre les partis historiques et les classes sociales en formation trouve son expression politique dans le quadripartisme de l'immédiat après-guerre.

L'entre-deux-guerres, à travers deux crises dont les conséquences furent désastreuses pour le Jura, achève la transformation complète des structures économiques héritées du XIX^e siècle. L'importance des organisations professionnelles en sort renforcée et l'implantation des deux nouveaux partis définitivement assurée. Inversement, les deux partis traditionnels voyaient leurs conquêtes du XIX^e siècle profondément amoindries. D'une part les radicaux, qui avaient fait des chemins de fer jurassiens le fer de lance de leur politique, constataient l'effet désastreux du traité de Versailles sur le développement des communications ferroviaires dans le Jura. D'autre part, les conservateurs, grands défenseurs des bourgeoisies, voyaient sombrer, avec l'endettement considérable des communes durant les deux crises, une partie de cette autonomie locale qui leur était si chère. Pourtant, on n'assiste pas à un bouleversement sur l'échiquier des forces politiques, mais bien plutôt à une stabilisation des positions acquises. Avec la reprise conjoncturelle qui s'amorce dès 1937, une nouvelle société de type industriel a tendance à se dégager et à s'affirmer au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. En effet, le taux de la main-d'oeuvre active occupée dans le secteur secondaire atteint le 60 %, car on constate en même temps un réveil du Jura-nord au point de vue industriel. Le mouvement démographique reprend un mouvement ascendant après la dépression caractéristique des années 1930. Enfin, la scolarisation plus poussée donne à de nouvelles couches sociales la possibilité de s'affirmer dans les cadres des organisations politiques où le monde salarié joue de plus en plus un rôle déterminant.

2. Partis de classes ou partis interclasses

A travers cette évolution se trouve posé le problème des générations politiques, comme celui de la formation des classes sociales. Il est évident que le politicien qui commence sa carrière en 1890 a de tout autres préoccupations que celui qui l'aborde en 1920 ou en 1950. Au tournant du siècle, la lutte historique domine encore la scène politique jurassienne à travers deux partis de cadres dont l'implantation populaire est très large. En 1920, ils ont pris, à des

degrés divers, conscience de l'importance du facteur social et accusent les deux nouveaux partis d'introduire dans le Jura la lutte des classes chère à Marx. Leurs conceptions politiques s'accordaient mal à cette vision de la société qui risquait, chez les uns, de déchirer l'« union sacrée » forgée par le Kulturkampf et, chez les autres, d'ébranler à plus ou moins long terme une position dominante établie depuis plus d'un demi-siècle.

Abandonnés des ouvriers et des paysans, les partis historiques auraient été réduits à la portion congrue. En effet, la représentation proportionnelle favorisait les nouveaux venus qui, d'autre part, trouvaient un appui non négligeable dans l'ancien canton. Mais leur idéologie, qui répondait à d'autres critères que ceux hérités du libéralisme de 1830, n'a pas rencontré l'intérêt escompté. La conscience de classe n'a jamais atteint un degré très élevé dans le Jura. La population y est répartie dans des bourgs et petits villages où la force de la tradition est très élevée et capable de contre-balancer les effets de la révolution industrielle.

La résistance des partis historiques à l'assaut des nouveaux partis est différente dans chaque district. Elle est fonction à la fois du degré d'industrialisation, de la dimension géographique, de la grandeur des villages, enfin de la situation dominante d'un parti ou du bipartisme existant. Le parti radical, par exemple, reste implanté dans tous les districts, mais il a dû partager ses prérogatives dans le sud alors que dans le nord, sauf à Delémont, le bipartisme existant s'est révélé plus efficace contre la percée de nouvelles tendances politiques. En revanche, le P.A.B., après avoir conquis certaines positions dans le nord, s'implante finalement dans les districts où le pourcentage de la main-d'oeuvre engagée dans le primaire est relativement et en chiffres absolus le plus faible. Quant au P.S.J., il révèle une meilleure adéquation sociologique, puisqu'il pénètre dans les grands districts où de gros bourgs industriels lui assurent un électorat stable.

Ainsi l'évolution socio-économique n'a pas conduit à la formation de classes sociales fermées en proie à une lutte que dénonçaient les partis historiques en 1919. On constate au contraire que la tradition a contre-balançé dans maints districts les conséquences d'une mutation des structures économiques. En outre, dès 1945, on peut affirmer que la très grande majorité du corps électoral jurassien est formée de salariés qui se retrouvent en conséquence dans tous les partis. On a même souligné le fait que le corps enseignant constitue une part importante des cadres dirigeants du P.S.J. Indéniablement, une certaine couche de la population, tenue à l'écart de la direction

des partis historiques, où se retrouvent volontiers les grandes familles bourgeoises du XIXe siècle, a pu s'affirmer à travers les nouveaux partis.

B. L'INFLUENCE DES PARTICULARISMES RÉGIONAUX

C'est avec raison que l'historiographie jurassienne affirme que chaque district a les caractéristiques de ces petites communautés régionales qui formèrent la Suisse. Leur persistance au début du XXe siècle est non moins évidente et pèse sur la vie des partis politiques. Plus généralement on retient la grande division en Jura-nord et Jura-sud, mettant ainsi l'accent sur une question confessionnelle. Il importe donc d'en étudier les grandes caractéristiques.

1. Forces religieuses et attitudes politiques

Trop volontiers, on a fait du facteur confessionnel l'élément primordial de la vie politique dans le Jura. La réalité est loin d'être aussi simple. Certes, il est indéniable que le facteur confessionnel a affaibli considérablement l'influence des facteurs économiques et sociaux. Mais à l'inverse, on peut se demander si la politique radicale dans le Jura et l'option des partis politiques dans le canton n'ont pas largement contribué à maintenir un état de fait propre au XIXe siècle, c'est-à-dire le maintien d'une minorité au milieu d'une autre minorité. Circonscriit géographiquement, le conservatisme catholique pouvait facilement être isolé au sein de la constellation des partis jurassiens et cantonaux : on créait ainsi les conditions propices à la cohésion d'une minorité au sein de laquelle l'aspect confessionnel joue un rôle de moins en moins décisif durant la période considérée.

Pour éclairer cette situation, on peut faire une comparaison intéressante entre l'évolution de la députation au Conseil national et l'attribution de conseillers d'Etat au Jura. Le 16 juin 1890, les Chambres fédérales décidaient d'amortir les effets du système majoritaire dans le Jura en créant le XIe arrondissement du Jura-nord. Même si le découpage était arbitraire et brisait l'unité du pays en brisant l'hégémonie radicale, cette première tentative d'application de la représentation de la minorité sous une forme particulière n'en a pas moins eu pour effet d'intégrer les conservateurs catholiques à la vie nationale. Ceux-ci espéraient dès lors une mesure similaire

sur le plan cantonal, et c'est la raison pour laquelle ils soutinrent en 1906 l'élection des conseillers d'Etat bernois par le peuple. Comme pour l'élection populaire des autorités de district, les radicaux y étaient opposés par crainte de devoir céder le deuxième siège à leurs adversaires. Lors de la démission d'A. Gobat en 1912, les conservateurs crurent leur heure arrivée et avancèrent le nom de X. Jobin. Mais ce ne fut qu'une longue suite de désillusions. En effet, les radicaux imposèrent la candidature du préfet Locher, de Courtelary. A sa mort au printemps 1918, l'occasion paraissait plus favorable. Les conservateurs catholiques avaient nommé trois conseillers nationaux en 1917 et leur attitude face au fossé social était claire. Pourtant, malgré les menées séparatistes, il semble que l'ancien canton se soit incliné devant les exigences du radicalisme jurassien. Aux élections, M. Stauffer, de Corgémont, obtint 5.000 voix de moins que M. Simonin qui avait reçu l'appui des milieux conservateurs. La proportionnelle n'avait encore aucunement influencé le comportement des deux partis historiques jurassiens. Du point de vue gouvernemental, la position dominante du radicalisme jurassien s'est maintenue jusqu'en 1938. A cette date, M. Stauffer fut sacrifié pour faire place à une représentation socialiste. Dans le Jura, les radicaux et les conservateurs étaient des adversaires du projet, mais pour des raisons diamétralement opposées. Les derniers avaient même avancé une candidature possible, celle d'E. Péquignot. Aussi leur déception fut-elle profonde de lui voir préférer le socialiste G. Moeckli, mais ils s'inclinèrent devant les nécessités cantonales. Pour autant, ils n'abandonnèrent pas l'idée d'obtenir un siège au gouvernement. Or, en 1948, la situation se présentait différemment puisque c'était le siège radical qui était vacant. Allait-on assister à un renversement complet de la situation ? Sur le plan strictement jurassien, et du point de vue de la proportionnelle, il semble qu'il aurait dû en être ainsi. Les conservateurs catholiques avaient la plus forte députation au Conseil national et au Grand Conseil et, pour la première fois, ils se lancèrent dans la bataille électorale. Mais la candidature Ceppi échoua, tant dans le Jura que dans l'ancien canton. Les jeux étaient faits et la lutte pour une participation conservatrice au gouvernement définitivement abandonnée, par le parti du moins. Si les socialistes en particulier et le P.A.B. ont largement contribué à briser le front du Kulturkampf, ils l'ont fait à leur bénéfice, le P.A.B. étant associé au pouvoir par le truchement du parti cantonal. A ce niveau, la proportionnelle n'a donc pas profité à une minorité politique représentant par ailleurs la plus grande formation dans le Jura lui-même. Numériquement trop faible pour

être une force réelle sur le plan cantonal, le conservatisme catholique a été sacrifié à un double point de vue, phénomène qui a maintenu une certaine unité de résistance et qui explique peut-être plus que l'attitude religieuse sa force politique. En effet, toute cette évolution retrace aussi les étapes de l'anticléricalisme dont l'intensité diminue de façon constante sur toute la période considérée. Il en est de même de son corollaire, « l'union sacrée » : la formation du parti chrétien-social en 1957 le démontre clairement.

Comme on peut le constater, les notions de cléricalisme et d'anticléricalisme mériteraient une étude approfondie dans le Jura, comme cela s'est fait en France. Si l'on admet une évolution parallèle, on doit conclure à leur affaiblissement progressif pendant toute la période considérée, mais avec de possibles réveils comme ce fut le cas en 1948.

2. *Le district*

Dans un pays extrêmement compartimenté, les attitudes politiques varient et les comportements électoraux répondent autant à certains particularismes qu'à l'influence des partis. On a déjà vu que la grandeur du district joue un certain rôle pour passer du bipartisme au multipartisme. A cet égard, il serait intéressant de connaître mieux les luttes pour les autorités de district. On peut dire que les conservateurs, écartés du gouvernement, se sont surtout préoccupés à ce niveau de participer aux réalités du pouvoir.

Mais ce ne sont pas les seules questions qui peuvent intéresser l'observateur de la vie politique. A un autre point de vue, le district est l'unité la plus maniable pour traiter non seulement des élections mais également des votations. On en a dénombré 103 entre 1918 et 1945 et il est possible de classer les districts jurassiens d'après leur comportement par rapport aux résultats cantonaux. Le nombre de divergences le plus élevé est atteint par les Franches-Montagnes, alors que Courtelary vote pratiquement toujours comme le canton.

On peut alors confronter l'ordre des districts ainsi obtenu, soit avec le pourcentage de la main-d'oeuvre occupée dans le secteur secondaire, soit avec les pourcentages obtenus par les différents partis lors des élections au Grand Conseil bernois en 1950. On obtient alors le tableau suivant :

	Divergences	Sect. II	Abst.	Cons.	Soc.	P.A.B.	Rad.
Franches-Montagnes	48	48,8	17,8	52,6	—	—	27,5
Porrentruy	44	50,4	10,8	38,2	8,1	5,2	36,2
Delémont	31	52,5	13,8	31,5	23,5	10,7	18,5
Laufon	29	62,5	15,5	49,4	18,8	—	24,0
La Neuveville	25	41,2	29,2	—	—	26,1	41,8
Moutier	21	67,2	36,7	11,0	21,7	15,4	13,4
Courtelary	7	68,0	38,6	—	26,3	14,5	19,1

Ce tableau présente un intérêt évident, mais son interprétation est extrêmement complexe. Au premier coup d'oeil, on peut être tenté de dire que plus le Jura est industrialisé et plus il est en accord avec le canton. Mais si l'on tient compte de l'abstentionnisme, une première correction importante est apportée. Cela conduit à poser une autre question à laquelle il ne peut être répondu de façon indépendante de la première : y a-t-il relation entre industrialisation et abstention ? Dans un second temps, on pourrait affirmer trop superficiellement que plus le Jura est conservateur et plus il est en désaccord avec le canton et qu'au contraire plus l'implantation du socialisme et de l'agrarisme est forte, plus il retrouve un accord avec le canton. Autrement dit, plus l'influence des partis gouvernementaux est réelle et plus les districts suivent la majorité cantonale. Mais alors qu'en est-il du parti radical qui lui aussi est un parti gouvernemental ? En outre, comment expliquer les trop nombreuses exceptions dans tous les partis pratiquement ? Cet exemple illustre bien le fait que, surtout en ce qui concerne le Jura, il faut se garder des généralisations hâtives. Les facteurs d'explication sont multiples et nécessitent une micro-analyse au niveau des communes, pour arriver à un haut degré de probabilité. En effet, une majorité peut être créée par un ensemble de petites communes rurales à l'encontre des gros bourgs industriels, comme des réflexes conservateurs peuvent jouer contre le mot d'ordre des partis. Il est donc souhaitable que de telles analyses soient conduites pour permettre une synthèse valable.

C. L'ASPECT INSTITUTIONNEL : LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

Dans les débats, l'aspect institutionnel est quelque peu resté à l'arrière-plan. Il soulève pourtant deux questions importantes qui mériteraient d'être retenues : l'application de la représentation proportionnelle dans le Jura et le problème d'une politique jurassienne dans le cadre cantonal bernois. Les deux questions sont d'ailleurs étroitement imbriquées. C'est peut-être un lieu commun de dire que le Jura est une zone de particularismes politiques, mais il l'est moins de se demander comment un régime fondé sur la majorité populaire a pu tenir compte des diverses minorités.

1. La représentation des partis d'une minorité

Dans les structures politiques suisses, la représentation des partis d'une minorité intervient à deux niveaux : cantonal et fédéral. En ce qui concerne le premier niveau, l'élection des députés se faisant à l'intérieur des districts ne pose pas de problèmes particuliers et celle des conseillers d'Etat a été évoquée plus haut. Il reste donc à aborder la représentation au niveau national. Jusqu'en 1919, la solution de 1890 pour le Conseil national a été jugée différemment, surtout lorsqu'elle a tourné au désavantage des radicaux. En revanche, durant cette période, le Jura n'a pas eu de représentants au Conseil des Etats. Cette situation a été corrigée en 1919, et deux radicaux jurassiens ont occupé successivement un siège à la Chambre haute : Paul Charmillot (1919-1932) et Henri Mouttet (1932-1954). Sur ce point, on serait tenté de conclure à une sur-représentation du Jura due au mouvement séparatiste de la Première Guerre mondiale. Si tel est le cas, elle a essentiellement profité au parti radical qui pouvait le mieux représenter à la fois et la solidarité jurassienne et l'unité gouvernementale.

Précisément lorsqu'il fut question d'introduire la représentation proportionnelle pour les élections au Conseil national, l'ancien canton y a vu un danger pour l'unité cantonale dans la mesure où cette institution favoriserait le séparatisme. Or, il n'en a rien été dans l'immédiat, au contraire. Les conservateurs catholiques que l'on accusait de soutenir la séparation, étaient favorables au principe : un canton, un arrondissement électoral. Ils voyaient ainsi la possibilité de sortir de l'isolement où les avait confinés la création du XI^e arrondissement en 1890 et de récupérer les voix des catholiques

de tout le canton. Il en est résulté la création du parti démocratique cantonal qui a mis en évidence l'épithète de catholique. Inversement, l'introduction de la représentation proportionnelle a favorisé l'implantation du P.S.J. et du P.A.B. dans le Jura. Le danger n'est pas venu d'où on le craignait, puisque la structure étatique semblait de prime abord renforcée par celle des partis cantonaux.

Cependant, la représentation proportionnelle créée pour la défense des minorités a aussi contribué à les circonscrire. Le séparatisme jurassien ne s'est pas manifesté politiquement, mais bien par le particularisme de sa constellation partisane face à celle de l'ancien canton. Le phénomène a été suffisamment souligné pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir plus longuement.

Ce qui ne l'a pas été assez en revanche, c'est que l'introduction de la proportionnelle a conduit à une sous-représentation du Jura à la Chambre basse dès l'entre-deux-guerres. En 1919, le conservatisme catholique fait les frais de l'opération, perdant un de ses deux sièges au profit du P.A.B. bernois auquel il était apparenté. De plus, Achille GrosPierre, secrétaire général de la F.O.M.H. résidant à Berne, est élu sur la liste socialiste cantonale et ceci jusqu'en 1935. D'un coup la députation jurassienne est passée de six à quatre membres. Même si l'on compte GrosPierre — comme nous l'avons fait dans les tableaux —, le Jura est sous-représenté au Conseil national pendant toute la période considérée. Il semble donc que les apparentements entre les différents partis aient surtout joué au profit des formations numériquement plus nombreuses de l'ancien canton. Cette situation est encore aggravée par le fait que le rapport de la population s'abaisse constamment au détriment du Jura. Lorsque l'arrêté fédéral du 20 juin 1931 élève le quotient de 20.000 à 22.000 habitants pour un député, le canton en perd quatre, mais le Jura deux. On comprend qu'une telle situation ait froissé l'élite politique jurassienne qui, en 1951, retrouve une représentation normale. Comme en 1919 pour le Conseil des Etats, on serait tenté de conclure à une conséquence directe des tendances séparatistes, mais là encore, il faudrait avoir recours à une étude précise de la presse et des archives des partis.

2. Une politique jurassienne ?

Sans gouvernement ni autorités constituées, le Jura offre-t-il l'image d'une vie politique proprement jurassienne ? Lors des débats, une affirmation est montée spontanément de tous les partis : leur

autonomie au sein de la politique partisane du canton. Mais il semble bien que ce ne fut pas le cas durant la période considérée et que cette autonomie est le fait de ces deux dernières décennies. En effet, l'unité du Jura a plutôt souffert en 1890 au profit de l'idéologie partisane. En 1919, la représentation proportionnelle a recréé une unité au niveau cantonal parachevant l'oeuvre de 1893, même si le Jura présente une physionomie particulière en ce qui concerne la configuration des partis. La politique jurassienne des partis remonte au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à la naissance du Comité de Moutier. Son origine date des trois cahiers de doléances que l'ADIJ, la Société jurassienne d'Emulation et Pro Jura ont remis en 1943 au gouvernement bernois, soulevant des problèmes autant économiques que politiques. Sa fondation a été le résultat de l'affaire Moeckli qui a vu la députation jurassienne s'unir aux trois grandes associations « nationales » pour former un comité d'action. Mais la situation ainsi créée devint rapidement paradoxale. En effet, afin de pouvoir « parler au nom du peuple du Jura », le Comité consulta les communes municipales par le truchement des associations de maires, ainsi que toutes les autres organisations, mais il ne s'adressa pas aux partis. Les résultats de l'enquête ont fait ressortir la nécessité d'une autonomie plus grande et la volonté de promouvoir les intérêts économiques du pays. Autrement dit, le Comité de Moutier posait un grave problème politique aux partis plus cantonaux que jurassiens. Il leur proposait comme objectif la thèse de la fédéralisation du canton vu l'existence de deux peuples :

« Si la thèse fédéraliste et bicaméraliste a, en soi, quelque chose de séduisant, il nous faut reconnaître loyalement qu'un grand nombre de Jurassiens ne pouvaient s'y rallier, du fait des tendances fondamentales de la doctrine de leur parti politique. Les socialistes jurassiens estiment avoir besoin de l'appui des socialistes bernois pour faire aboutir leurs revendications d'ordre social et économique, et cette nécessité a été clairement proclamée par un article de *La Sentinelle* du mois de février 1949. Le parti des paysans, artisans et bourgeois est un parti d'inspiration essentiellement bernoise. Il peut difficilement avoir une politique jurassienne propre, car il dépend d'organisations professionnelles typiquement bernoises. Le parti conservateur catholique, lui aussi, est organisé sur le terrain cantonal. Il est cependant d'inspiration jurassienne, puisque la grande majorité de ses adhérents se recrutent dans le Jura-nord. Mais il est également lié par les décisions de son comité directeur cantonal

et c'est peut-être la raison pour laquelle il ne s'est pas prononcé pour la thèse du Comité de Moutier. Le parti radical aurait pu, lui, prendre position avec plus d'indépendance.

En somme, aucun des partis politiques du Jura n'a appuyé la thèse du Comité de Moutier, et, devant cette carence, il était aisé au gouvernement de la combattre avec énergie. »

(Rapport au Comité de Moutier..., p. 12.)

Dans la mesure où les partis sont attirés par la conquête du pouvoir, ils pouvaient difficilement suivre l'appel d'une force centrifuge. Ils étaient soudain placés dans une situation inconfortable entre un gouvernement légal et une sorte de gouvernement moral qui entendait parler au nom du peuple jurassien, et qui les chargeait de réaliser ses vœux les plus profonds. Or, même la thèse assouplie, soit la reconnaissance constitutionnelle du peuple jurassien avec toutes les conséquences qui en découlent, posait aux partis eux-mêmes un grave problème d'autonomie dont ils ne semblent pas avoir mesuré immédiatement la portée.

Brièvement, on peut résumer la situation de la façon suivante : aux partis historiques, le Comité de Moutier demandait de mettre en valeur leur inspiration proprement jurassienne. Pour le parti conservateur, cela signifiait qu'avant la solidarité confessionnelle, il fallait faire passer les valeurs ethniques. Autrement dit, ses adhérents devaient être Jurassiens (ou Bernois) avant d'être catholiques. Pour les radicaux, en mettant l'accent sur l'aspect proprement jurassien, c'était rompre avec une certaine image hégémonique du XIX^e siècle dont le Comité de Moutier par son existence même contestait la validité. Quant aux deux partis dits de classe, la thèse de la fédéralisation du canton exigeait d'eux qu'ils fassent passer la solidarité « nationale » avant la solidarité économique ou sociale. On comprend que pour le parti socialiste, nourri des idées des diverses Internationales, cela ait pu poser un problème réel. Quant au P.A.B., il s'agissait de distendre les liens très étroits qui l'unissaient à l'ancien canton, tant dans le domaine politique qu'à travers les organisations professionnelles.

Ainsi le Comité de Moutier faisait apparaître des tendances contradictoires au sein des partis qui passeront par des crises plus ou moins importantes. La représentativité jurassienne postulait l'autonomie des partis du Jura dans le cadre cantonal, alors que la force partisane conduisait naturellement à l'union sinon à la fusion des partis jurassiens avec ceux de l'ancien canton. La première

tendance l'a emporté à des degrés divers, et l'intérêt de cette confrontation du point de vue des partis est très intéressante : l'action du Comité de Moutier a largement contribué à compléter les effets de la représentation proportionnelle de 1919. Le 7 décembre 1948, lorsque la députation jurassienne a admis l'existence du peuple jurassien, elle n'a pas seulement pris une option constitutionnelle, mais elle a également admis que toutes les conséquences qui pouvaient en découler concernaient à plus ou moins long terme la vie des partis politiques. De ce fait même, elle se donnait une signification nouvelle quant à sa représentativité du peuple jurassien.

* * *

De 1893 à 1950, la vie politique jurassienne est extrêmement intéressante parce qu'elle révèle les mutations socio-économiques profondes, la persistance de particularismes régionaux extrêmement vivaces et des effets inattendus de l'application de la représentation proportionnelle. Elle présente des rebondissements et des tensions dont les causes sont multiples et qu'il est impossible d'analyser de façon indépendante. Les trois grandes articulations, 1890/1893, 1919/1922 et 1947/1950, ont certes des dominantes, politiques, sociologiques et institutionnelles, mais on ne peut privilégier un facteur d'explication au détriment des autres.

Le fait qu'en 1890/1893 on ait voulu accorder des satisfactions politiques aux conservateurs par la création du XI^e arrondissement fédéral ou par l'élection populaire des préfets correspondait à la vision d'une société à deux pôles sociologiques autant qu'à une première application de la représentation proportionnelle. En 1919/1922, cette application devient effective, favorisant à l'échelle cantonale l'expression politique des classes sociales en formation. En 1947/50, dans une société régénérée par les effets de la révolution industrielle, les problèmes économiques se conjuguent aux questions politiques et tendent à circonscrire l'action des partis sur le plan proprement jurassien.

Dans un autre domaine, on peut se demander quel fut le cheminement des partis entre ce que l'on appelle couramment la gauche et la droite. Dans la mesure où il a voulu promouvoir la représentation proportionnelle dans tous les domaines et où il a soutenu les organisations chrétiennes-sociales, le parti conservateur est sorti d'un conservatisme historique pour s'inspirer des idées de gauche. Inversement, le parti radical, défendant les institutions majoritaires du XIX^e siècle et une certaine conception gouvernementale de l'unité jurassienne, s'est orienté vers la droite. Il en est de même du P.A.B.,

gouvernemental par excellence dans le canton de Berne. Quant au parti socialiste, sa position de gauche a été très nettement corrigée par son accession au pouvoir. Définies par rapport à la doctrine ou par rapport à la situation concrète des partis, les notions de gauche et de droite apparaissent sous des éclairages très différents au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Le clivage qui se dessine alors dans les différentes formations politiques est autant le fait d'une nouvelle génération que la résultante d'un divorce entre l'idéologie et la pratique.

En dernier lieu, il n'est pas indifférent de se demander si les grandes associations jurassiennes n'ont pas converti les partis à une politique plus nettement jurassienne. Dans la mesure où les premières ont cherché à défendre les intérêts généraux du pays, soit du point de vue économique, soit du point de vue culturel, elles représentaient une rivalité dangereuse pour les seconds. Le Comité de Moutier ne proposait-il pas, le 4 avril 1949, la création d'un « organe central, placé au-dessus des partis politiques », pour examiner les revendications jurassiennes devant faire l'objet de décrets, de lois ou de revisions constitutionnelles. Autrement dit, la volonté propre du peuple jurassien ne pouvait plus s'exprimer par le seul canal des partis. N'était-ce pas la source d'un autre clivage au niveau populaire dans la mesure où la députation jurassienne ne pouvait plus prétendre parler seule au nom du pays ? La création du Rassemblement jurassien et de l'Union des patriotes jurassiens en est la conséquence directe.

Société en voie de mutation et fondation de nouveaux partis, force des particularismes locaux face aux idéologies récentes, application de la représentation proportionnelle circonscrivant non seulement les formations politiques jurassiennes, mais soulignant la constellation politique différente des deux peuples cantonaux, tels sont les problèmes dominants de la vie politique dans le Jura de 1893 à 1950.

V. DOCUMENTS ANNEXES

A. REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- | | |
|--------------|--|
| 16 juin 1890 | : Création de deux arrondissements pour les élections au Conseil national. |
| 4 juin 1893 | : Constitution cantonale. Tous les districts du Jura la rejettent. |

- 1894 : 1ère élection des préfets par le peuple.
- 3 mai 1896 : Rejet d'une initiative demandant l'introduction de la R.P. au Grand Conseil et au Conseil d'Etat.
- 28 novembre 1897 : Votation de la loi sur l'assistance.
- 3 août 1903 : Premiers statuts du Parti conservateur catholique qui prend la dénomination de Parti démocratique du Jura.
- 4 mars 1906 : Initiative pour l'élection des conseillers d'Etat par le peuple.
- sept. - nov. 1910 : Grève chez Longines pour le droit d'association.
- 17 décembre 1911 : Fondation du Parti socialiste du Jura-sud.
- 22 juin 1912 : Fondation du Parti socialiste du Jura-nord.
- février - mars 1915 : Première affaire Léon Froidevaux (14 jours de prison).
- septembre 1917 : Constitution d'un comité séparatiste.
- 10 octobre 1918 : Introduction de la R.P. pour les élections au Conseil national.
- 6 février 1919 : Fondation d'une section jurassienne du P.A.B.
- 14 février 1919 : Intervention de X. Jobin au Conseil national en faveur d'un 23e canton.
- 7 septembre 1919 : Fondation du Parti socialiste jurassien à Sonceboz.
- 28 septembre 1919 : Programme du Parti démocratique catholique.
- 30 janvier 1921 : Introduction de la R.P. pour les élections au Grand Conseil.
- 1920/1923 : Crise industrielle et chômage.
- 29 octobre 1924 : Fondation de l'Association pour la Défense des Intérêts Economiques du Jura.
- 1930/1936 : Crise, chômage, endettement des communes. La restructuration de l'industrie horlogère, commencée après la crise de 1920, se poursuit.
- 11 mars 1934 : Le Jura rejette la loi fédérale sur la protection de l'ordre public.
- 2 juin 1935 : Le Jura (sauf Courtelary) repousse l'initiative de crise.
- mai 1938 : Entrée de deux socialistes au Conseil d'Etat (dont G. Moeckli).
- 26 février 1939 : Constitution de la Fédération régionale jurassienne du P.A.B. à Moutier.

- septembre 1947 : Affaire Moeckli et constitution du Comité de Moutier.
- 29 octobre 1950 : Reconnaissance du peuple jurassien dans la Constitution bernoise.

Remarque : Le choix de ces repères chronologiques peut paraître arbitraire. Il est l'expression des connaissances et des lacunes de l'histoire des partis politiques jurassiens.

B. LA DÉPUTATION JURASSIENNE

1. Au Grand Conseil (1890-1950)

Années	Rad.	Cons.	Soc.	P.A.B.	J. Rad.	Total
1890	32	20				52
1894	25	15				40
1898	28	12				40
1902	31	12	1			44
1906	29	13	2			44
1910	31	12	1			44
1914	24	14	1			39
1918	18	13	6		2	39
1922	14	13	7	5		39
1926	15	12	6	6		39
1930	14	11	7	7		39
1934	12	10	9	7		38
1938	10	10	6	5		31
1942	10	11	5	4		30
1946	8	9	7	6		30
1950	10	9	8	3		30

Remarque : Depuis 1922, les élections se font selon le système de la R.P., le district formant la circonscription électorale. Avant cette date, les députés étaient élus au scrutin majoritaire à deux tours. Le Jura était alors divisé en 11 circonscriptions : les quatre grands districts formaient chacun deux circonscriptions.

2. Au Conseil national (1890-1950)

Années	Rad.	Cons.	Soc.	P.A.B.	Total
1890-1896	4	1			5
1896-1899	3	2			5
1899-1902	4	1			5
1902-1914	4	2			6
1914-1917	3	2	1		6
1917-1919	1	3	2		6
1919-1922	2	1	2		5
1922-1925	1	2	1	2	6
1925-1928	2	2	1		5
1928-1931	2	2	1	1	6
1931-1939	1	1	1	1	4
1939-1950	1	2	1		4

Remarque : L'introduction de la R.P. en 1919 a fait du canton un arrondissement unique. De 1890 à 1919, le Jura formait deux arrondissements électoraux fédéraux : le Xe arrondissement avec les districts de Courtelary, Franches-Montagnes, Moutier et La Neuveville ; le XIe avec Porrentruy, Delémont et Laufon.

C. LA FORCE ÉLECTORALE DES PARTIS JURASSIENS

1. Jura

(d'après les résultats des élections fédérales de 1922, 1931 et 1947)

	1922	1931	1947
Population totale	116000	113000	119000
Electeurs	29447	31788	36743
Votants (en %)	69,6	66,3	62,7
Suffrages (% des suffrages exprimés :)			
Radicaux	29,3	27,6	24,6
Conservateurs	34,0	30,0	33,0
Socialistes	21,6	26,4	26,3
Paysans	14,3	15,7	14,8
Divers	0,5	—	1,1*

* Parti du travail

2. Districts

(d'après les résultats des élections cantonales de 1922 et 1950 — en % des électeurs inscrits)

		abst.*	rad.	cons.	soc.	P.A.B.
Courtelary	1922	24,5	32,6	—	28,0	13,4
	1950	38,6	19,1	—	26,3	14,5
Delémont	1922	16,8	22,4	38,7	13,3	7,5
	1950	13,8	18,5	31,5	23,5	10,7
Franches-Mont.	1922	16,7	33,8	48,4	—	—
	1950	17,8	27,5	52,6	—	—
Laufon	1922	7,2	37,1	49,4	5,3	—
	1950	15,5	24,0	41,1	18,8	—
Moutier	1922	22,2	22,6	14,6	19,8	2,9
	1950	36,7	13,4	11,0	21,7	15,4
La Neuveville	1922	30,0	18,2	—	5,4	44,2
	1950	29,2	41,8	—	—	26,1
Porrentruy	1922	12,0	28,7	36,9	8,9	12,3
	1950	10,8	36,2	38,2	8,1	5,2

* abstentionnistes

D. INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Les problèmes bibliographiques ont été discutés lors de la journée d'étude, notamment la question des sources : archives des partis, témoignages oraux de militants, publications et presse partisans, etc. De brefs rapports concernant les archives de chaque parti ont été présentés par des membres du cercle ou par les représentants des partis eux-mêmes.

Parmi les sources d'accès relativement aisé, on ne peut guère citer que la presse : *Le Pays*, *Le Démocrate*, *La Sentinelle*, *Le Pays jurassien*, *Le Jura bernois*, *Le Petit Jurassien*, etc. et le compte rendu des séances du Grand Conseil. Si l'on désire connaître les faits marquants de la vie jurassienne depuis 1893, il faut consulter *l'Almanach catholique du Jura*, fondé en 1885, et surtout la chronique annuelle qui paraissait dans les *Actes de la S. J. E.* de 1913 à 1953 sous le titre de *Chronique jurassienne*, puis de *Miroir de la vie jurassienne*.

Quant aux travaux, force est de constater leur petit nombre. L'histoire contemporaine du Jura reste un terrain à défricher. Pour

situer le sujet dans l'évolution historique du Jura, on se reportera bien sûr à l'ouvrage de P.-O. Bessire : *Histoire du Jura bernois et de l'ancien Evêché de Bâle* (1935), récemment réédité. On trouvera également des renseignements dans cinq ouvrages collectifs parus depuis la dernière guerre :

- *Chronique du Jura bernois*. Zurich, 1947, 466 p.
- *Centenaire du Journal « Le Jura » 1850-1950*. Un siècle de vie jurassienne. Porrentruy, 1950, 460 p.
- *Le Jura des Jurassiens*. Lausanne, 1963, 254 p.
- *150 Jahre Berner Jura — Jura bernois 1815-1965*. Par A. Gasser et autres. Berne, 1965, 252 p.
- *Les données actuelles du problème jurassien*. Rapport de la Commission des 24. Berne, 1968, 235 p.

Quelques-uns parmi ceux qui ont joué ou jouent encore un rôle politique ont écrit sur le sujet :

Daucourt Ernest : *Un demi-siècle de luttes religieuses dans le canton de Berne*. Porrentruy 1936. Le tome II, pp. 390-474 contient une chronique des principaux événements qui concernent le parti conservateur, parti démocratique dès 1903 et parti démocratique catholique dès 1919.

Daucourt Ernest : *Les promesses de 1815. Ce qu'il en reste*. Porrentruy, 1938. Le chapitre V, les honneurs et les places (pp. 99-138), souligne la position dominante du radicalisme.

Rapport au Comité de Moutier sur l'évolution de la Question jurassienne sur le plan parlementaire. Bienne 1949 (ronéographié). Ce rapport contient des remarques intéressantes sur l'attitude des partis face à la question jurassienne.

Schaffter Roger : *Petit essai d'anatomie politique*. In *Le Jura des Jurassiens*. Cahier de la Renaissance vaudoise, 1963, pp. 90-111. Analyse de la situation du point de vue séparatiste.

Béguelin Roland : *Domination bernoise et parti socialiste*. Delémont, 1969, 141 p.

L'étude scientifique de la vie politique jurassienne depuis 1893 débute à peine. Pour l'instant, seul le Parti socialiste jurassien a fait l'objet d'un travail universitaire. F. Kohler a présenté un mémoire de licence sur *La genèse et les débuts du parti socialiste dans le Jura bernois (1864-1922)*, dont un condensé a paru dans les *Actes de la S. J. E.* 1969 (pp. 149-198). Bien qu'elle ne concerne pas un parti, mais une tendance se rattachant au parti conservateur, la thèse de B. Prongué sur *Le mouvement chrétien-social dans le Jura bernois de « Rerum novarum » à « Mater et Magistra » (1891-1961)* mérite une mention particulière. N'est-elle pas la première étude historique

ayant pour cadre le Jura au XX^e siècle ? Le lecteur pressé trouvera un condensé de cette thèse dans l'ouvrage collectif publié sous la direction du professeur Ruffieux sur *Le mouvement chrétien-social en Suisse romande 1891-1949* (pp. 353-381). Dans son article *Die Jurafrage als Problem der Minderheit in der schweizerischen Demokratie*, paru dans la revue *Civitas*, 1968 (23), pp. 523-537, le professeur Erich Gruner a bien souligné le remaniement des forces politiques en 1919 (p. 530).

Pour terminer cette brève orientation bibliographique, il faut signaler les recherches actuellement en cours : celles de C. Boillat sur *La Constitution cantonale de 1893*, de L. Montavon sur *Le Pays et la Question jurassienne pendant la Première guerre mondiale* et de F. Noirjean sur la question des bourgeoisies et de l'assistance (mémoires de licence). F. Kohler continue ses recherches sur le parti socialiste en vue d'une thèse et étudie, dans le cadre d'un travail collectif universitaire, *La députation jurassienne au Grand Conseil de 1919 à 1939*.

Pour le moment, l'étude de la vie politique jurassienne est l'apanage des Jurassiens rattachés à la chaire d'histoire moderne et contemporaine (professeur R. Ruffieux) de l'Université de Fribourg. Ils n'en revendiquent pas le monopole. Au contraire, ils souhaitent que cette journée d'étude incite d'autres personnes à entreprendre des recherches dans ce domaine.

SCIENCES

